

IMMIGRATION CHINOISE EN EUROPE

Le développement de l'immigration clandestine, risque stratégique pour l'Europe

Mémoire de géopolitique
du Chef d'escadron Daniel MARIEZ
dans le cadre du séminaire « Asie orientale »

Directeur : Mme Valérie NIQUET,
Maître de conférence
à l'Institut de stratégie comparée
de l'Université Paris I

Mars 2001

IMMIGRATION CHINOISE EN EUROPE

Le développement de l'immigration clandestine, risque stratégique pour l'Europe

Sommaire

Partie I

Premier facteur de risque : une nouvelle dimension migratoire

Historique

Les foyers de l'émigration

La répartition géographique en Europe

Partie II

Deuxième facteur de risque : la dimension clandestine

Une clandestinité entretenue

Organisation des filières

Partie III

La diaspora chinoise : simple facteur d'attraction migratoire ou acteur de l'immigration clandestine ?

Dimension géopolitique de la diaspora chinoise

Puissance économique de la diaspora chinoise

IMMIGRATION CHINOISE EN EUROPE

Le développement de l'immigration clandestine, risque stratégique pour l'Europe

Table des matières

	Page
Introduction	5
Partie I : Premier facteur de risque : une nouvelle dimension migratoire	6
11 - Historique	6
Une migration très ancienne de marchands dirigée vers les Mers du Sud	6
Une migration de main d'œuvre de grande ampleur et planétaire au 19 ^e siècle	8
Des flux contemporains qui convergent vers le monde occidental	11
12 - Les foyers de l'émigration	14
121 – L'origine géographique	14
Le Guangdong, le Hainan et le Fujian	15
Le Zhejiang	16
122 – La configuration humaine	17
13 - La répartition géographique en Europe	19
131 – Caractéristiques de l'implantation européenne	20
132 – Les principales implantations	21
Les pays de l'ex-URSS	22
Le Royaume-Uni	23
Les Pays-Bas	23
L'Italie	24
L'Espagne	24
La France	25
Partie II : Deuxième facteur de risque : la dimension clandestine	26
21 - Une clandestinité entretenue	27
211 – De fortes tensions sur l'emploi en Chine et des difficultés économiques	27
La démographie	28
Les difficultés économiques	29
La surpopulation agricole	31
212 – La politique intérieure chinoise	32
Un Etat autoritaire mais faible	32
Une discrimination entre population urbaine et rurale	33
213 – Une source de profits considérables	34
Un coût exorbitant	34
Le travail clandestin, prolongement naturel de l'immigration clandestine	35
Le commerce des illusions	36
22 - Organisation des filières	37

221- Types de filières	37
Types d'organisation	37
Filières géographiques	38
222 – Modes opératoires des filières	41
L'usage de faux documents d'identité et de voyage	41
Les faux touristes	42
223 – implication des grandes organisations criminelles de type mafieux	43
Les triades chinoises	43
Les conditions particulières du trafic	44
Partie III : La diaspora chinoise : simple facteur d'attraction migratoire ou	
 acteur de l'immigration clandestine	46
31 - Dimension géopolitique de la diaspora chinoise	47
311 – La diaspora et le monde chinois	48
La diaspora, enjeu d'une lutte d'influence entre la RPC et Taiwan	48
La réconciliation du monde chinois	49
Une diaspora éclatée en de nombreux pôles fortement liés entre eux et à la	51
mère-patrie	
312 – Intégration et identité	53
32 - Puissance économique de la diaspora chinoise	55
321 – Les fondements de l'activité économique	56
Le dispositif associatif, organisateur de la solidarité communautaire	56
Le crédit communautaire, instrument de réussite et de mobilité géographique	57
Les chambres de commerce, les banques, les réseaux financiers au centre de	58
flux financiers très importants et souvent opaques	
322 – Les secteurs d'activité	61
Les boutiques et ateliers	61
Les firmes et groupes	61
323 – Organisation économique, travail clandestin et immigration clandestine	63
Un dispositif économique très ethnique et en autonomie croissante	64
Un marché ethnique du travail où se côtoient travail légal et travail	64
clandestin	
Le travail clandestin : une nécessité pour l'organisation économique de la	65
diaspora	
L'immigré clandestin, un travailleur clandestin en puissance	66
Conclusion	68
Bibliographie	70
Annexes : annexe 1 – Carte de la Chine	72
annexe 2 – Carte de l'Asie du Sud-est	73

INTRODUCTION

La République populaire de Chine qui compte environ 1,2 milliards d'individus est le pays le plus peuplé de la planète. Toutefois, le « monde sinisé » ne s'arrête pas aux frontières de la République populaire de Chine. En effet, depuis la nuit des temps, la Chine est un pays d'émigration et a ainsi essaimé au cours des siècles de nombreux ressortissants dans toutes les régions du globe. Ceux qu'on appelle « les Chinois d'outre-mer », émigrés ou descendants d'émigrés, sont évalués à plus d'une cinquantaine de millions bien qu'on ne dispose pas de chiffre précis puisqu'il n'existe pas de recensement. Une grande partie d'entre eux est installée sur des territoires ne relevant pas de l'autorité de la République populaire de Chine ; ce sont les « compatriotes » (tongbao) de Taiwan (21 millions). Les autres, les Chinois de l'extérieur (huaqiao), se répartissent entre les pays d'Asie du Sud-est (26 millions), d'Amérique du Nord et du Sud, d'Europe, d'Afrique du Sud, de l'Océan indien.

Si le fait chinois outre-mer reste massé principalement en Asie du Sud-Est où son origine est deux fois millénaire, l'Europe connaît toutefois une population d'origine chinoise d'environ 800 000 personnes, résultat d'une immigration dont l'origine, plus récente, ne date de manière significative que du début du vingtième siècle.

Commencée dans les années 80, l'immigration clandestine chinoise connaît depuis le milieu des années 90 un essor sans précédent dans une Europe où la pression migratoire ne cesse de s'accroître. Ce phénomène inquiète les gouvernements européens et a été largement évoqué au cours du séminaire international organisé les 20 et 21 juillet 2000 à Paris par le Ministère de l'Intérieur, avec la participation des représentants des principaux pays européens, au sujet de la lutte contre les filières d'immigration clandestine. Cette irruption massive d'immigrés clandestins chinois ne fait-elle pas peser un risque stratégique transversal majeur sur la stabilité des démocraties européennes ? Dans le cadre de cette problématique, on peut s'interroger sur le caractère artisanal ou organisé de cette immigration, sur l'implication des organisations criminelles, sur l'existence d'une stratégie migratoire développée par la République populaire de Chine, sur le rôle des chinois d'outre-mer ou encore sur l'existence d'une diaspora chinoise en Europe susceptible d'apporter un soutien à ce trafic ou d'exercer une attraction migratoire.

Aussi, ce mémoire se propose d'étudier successivement la nouvelle dimension migratoire chinoise, la clandestinité de cette immigration et l'organisation des filières et enfin, la dimension diasporique de la population chinoise expatriée.

Partie I

Premier facteur de risque : une nouvelle dimension migratoire

La répartition géographique des Chinois d'outre-mer se caractérise à la fois par une très large dispersion et par une énorme concentration en Asie du Sud-Est. Ainsi, la population d'origine chinoise en Europe restait jusqu'à présent très marginale quantitativement. Toutefois, la dimension de l'immigration chinoise en Europe s'est amplifiée dans les années 1980 pour s'accélérer dans la décennie suivante.

Afin d'évaluer le risque que constitue la migration massive de ressortissants chinois en Europe et l'accroissement brutal de la pression migratoire qui en résulte, il est nécessaire de dresser le tableau historique de l'immigration chinoise au fil du temps, d'évoquer les foyers de l'émigration et de décrire l'implantation européenne.

11/ Historique

Il convient tout d'abord de replacer l'immigration chinoise en Europe dans le contexte plus vaste des migrations chinoises. En effet, la Chine est un très ancien pays d'émigration et Le fait chinois d'outre-mer s'est construit en trois principales phases successives.

Une migration très ancienne de marchands dirigée vers les mers du Sud

Durant des millénaires, la Chine a connu des migrations en direction des pays de l'Asie du sud-est. Elles ont été développées par une élite économique, politique ou militaire qui commerçait dans les Mers de Chine méridionale, le « *Nan Yang* ».

L'essor de ce commerce maritime avec le « *Nan Yang* » remonte au 3^e siècle, notamment pour l'importation de pierres précieuses et d'esclaves. Puis, les premiers pèlerinages bouddhistes et l'établissement de relations officielles notamment, avec Java et le Siam du sud, se développent. Au 11^e siècle, la montée en puissance de la marine chinoise est décisive. A ce moment, les innovations techniques et les conditions climatiques comme les

moussons permettent alors des liaisons régulières entre les ports chinois du Fujian et du Guangdong et ceux du « *Nan Yang* » et de l'Inde du Sud. Ainsi, les implantations de colonies de peuplement chinoises se multiplient.

A l'apogée de la puissance maritime chinoise au cours du 11^e siècle, la Chine intensifie ses échanges avec le Sud-est asiatique. Il s'agit d'expéditions de très grande envergure engageant plusieurs dizaines de jonques portant jusqu'à 30 000 hommes et d'entreprises de prestige à visées expansionnistes et commerciales (porcelaines, soieries, métaux précieux, épices, parfums, ivoire). Pendant le premier quart de ce siècle, soixante-dix missions officielles chinoises seront envoyées dans différents ports de l'Asie du Sud-est, à Sumatra, Ceylan, Malacca et même jusqu'à Ormuz et Mogadiscio. Ces expéditions viennent établir, assurer et protéger le bon fonctionnement des échanges ; elles renforcent ainsi les courants migratoires des marchands chinois qui opèrent désormais sur l'ensemble du « *Nan Yang* », des Philippines jusqu'au Siam. De nombreux marins, artisans et autres métiers s'installent dans les ports de la région. Les Chinois y collectent des matières diverses : poivre, clous de girofle, muscade ou bois de santal en provenance de l'arrière-pays et y distribuent des produits manufacturés, du tissu et du riz. Le 17^e siècle voit la présence de plusieurs milliers de Chinois dans les ports d'Indochine, de Malaisie, de Sumatra, de Java, de Bornéo et des Philippines.

Au 16^e siècle, les Européens pénètrent la région avec la prise de Malacca par les Portugais en 1511, la fondation de Manille par les Espagnols en 1571 et de Batavia (Djakarta) par les Hollandais en 1602. Cette situation ralentit nettement les flux migratoires chinois. En 1644, la chute de la dynastie Ming et la prise du trône impérial par les Mandchous provoquent un nouveau courant migratoire : l'exode des réfugiés politiques et des loyalistes Ming. Les flux se dirigent principalement vers Taiwan, mais aussi vers le « *Nan Yang* », en particulier le Vietnam et l'Annam ; ainsi, naîtra la ville chinoise de Cholon, devenue indissociable de Saïgon.

Toutefois, un peu partout dans les régions d'accueil, l'évolution politique, l'immixtion des européens et la composante trop militaire de cette émigration chinoise vont fournir des prétextes aux premiers massacres de Chinois : à Manille à partir de 1639 par les Espagnols, à Batavia en 1740 par les Hollandais, à Cholon en 1782 par les Vietnamiens. Ces pogroms ont deux traits communs : leur caractère massif (plusieurs dizaines de milliers de victimes) et la menace militaire ou terroriste, et commerciale qu'inspirent les immigrés chinois. L'absence de réaction de l'empereur de Chine confirme alors la cassure entre l'empire du Milieu et les communautés émigrées ; ces dernières prennent conscience qu'elles

ne peuvent compter que sur elle-mêmes et sur leur capacité d'intégration souvent favorisée par des mariages mixtes.

A la fin du 18^e siècle, l'installation de la puissance britannique à Penang en Malaisie en 1786, à Malacca en 1795 et à Singapour en 1819, qui vont constituer ainsi trois bases stratégiques commerciales et militaires sur la route des Indes vers la Chine, est un fait décisif. Des colonies de peuplement chinoises y étaient déjà présentes depuis longtemps, mais les nouveaux courants commerciaux générés par la présence britannique et le développement des ports francs vont entraîner la croissance, la prospérité et la diversification de ces premiers noyaux. Ainsi, leur activité essentiellement urbaine se déploie dans l'agriculture de plantation (Java, Philippines etc...) et dans la mise en valeur minière (Malaisie, Bornéo, Siam etc...). Par ailleurs, des micro-cultures mixtes se créent (sino-malaises, sino-indonésiennes etc...) selon un processus qualifié « *d'intégration silencieuse* » par Cl. et D. Lombard¹, qui est le trait caractéristique des communautés chinoises du « *Nan yang* » jusqu'au bouleversement géopolitique du milieu du 19^e siècle.

Une migration de main d'œuvre de grande ampleur et planétaire au 19^e siècle

Au milieu du 19^e siècle, la conjonction de plusieurs événements majeurs de dimension mondiale ou régionale tels que l'abolition de l'esclavage, la mise en valeur coloniale de l'Asie du sud-est et des « *pays neufs* », le démantèlement de la Chine par les puissances occidentales, les deux guerres de l'opium et la révolte des Taiping, va donner à l'émigration chinoise une ampleur planétaire et modifier sa nature. Ces phénomènes vont jouer soit comme facteurs d'appel, soit comme facteurs de départ et entraîner une migration massive.

Les deux guerres de l'opium (1840-42 et 1856-60) et la révolte des Taiping (1860-65) provoquent, surtout dans les provinces du sud de la Chine qui sont encore aujourd'hui les principaux foyers de départ, de grands bouleversements sociaux et des famines effroyables. En outre, à la suite du traité de Nankin (1842) qui met fin à la première guerre de l'opium, on assiste à la création britannique de Hong Kong et à l'ouverture aux puissances occidentales de cinq ports, les « *treaty ports* », qui outre Shanghai et Ningbo sont ceux des anciennes filières migratoires (Canton, Fuzhou et Xiamen (Amoy)).

L'abolition de l'esclavage durant la première moitié du 19^e siècle génère dans les anciens pays esclavagistes une forte demande de main d'œuvre bon marché. Par ailleurs, le

développement et la mise en valeur des nouvelles colonies anglaises, françaises et hollandaises en Asie du Sud-est (Indochine, Indonésie, Malaisie, Singapour etc...) entraîne aussi une demande de main d'œuvre non susceptible d'être satisfaite par le recours à l'esclavage ou à la main d'œuvre locale pour travailler dans les mines ou les plantations (hévéa etc...). Ainsi, la Chine constitue un réservoir de main d'œuvre inépuisable et présente un important potentiel migratoire en mesure de répondre « *au plus formidable appel de main-d'œuvre transocéanique que le monde ai connu* »². Ce potentiel migratoire sera totalement libéré en 1893 par un décret impérial autorisant les retours³ et s'organisera autour du dispositif des « *ports ouverts (treaty ports)* ».

En outre, les traités qui mettent fin aux guerres de l'opium donnent aux puissances coloniales l'autorisation de recruter des travailleurs pour mettre en valeur leurs dépendances territoriales et permettent l'organisation dans les années 1840 d'une émigration de masse des coolies : le « *coolie trade* ». Celui-ci cause le départ de milliers de travailleurs, « *engagés volontaires* » dans le cadre de contrats de travail temporaires, vers les Caraïbes, l'Océan indien et la Polynésie mais surtout vers l'Asie du Sud-est. Il s'agit généralement de paysans pauvres sans terre, qui considèrent ces contrats pourtant misérables comme une possibilité pour eux et pour leur famille de survivre. Ils proviennent en majorité des provinces méridionales de la Chine (Guangdong, Fujian et Hainan).

Au début du 20^e siècle, la migration chinoise est évaluée à huit millions de personnes, résidant pour la plupart en Asie du sud-est dans les pays du « *Nan Yang* ». De 1876 à 1901, près de cinquante millions d'émigrants auront embarqué à partir des ports de la Chine du Sud. Des dizaines de milliers de personnes se sont installées dans les îles de l'Océan indien et du Pacifique, le long de la bordure orientale du Pacifique depuis le Canada jusqu'au Chili, dans les Caraïbes à Cuba (120 000 Chinois) et en Jamaïque, ainsi qu'en Martinique, Guadeloupe et Guyane où les Chinois représentent de petits effectifs.

Cette main d'œuvre sera employée dans l'économie de plantations privée des esclaves noirs, mais aussi dans les activités minières - dans les mines d'or du Transvaal en Afrique du Sud ou les mines de cuivre du Pérou – et dans les grands travaux – canal de Panama, chemin de fer au Congo belge, de Madagascar, du Transsibérien et du Central Pacific Railway aux Etats-Unis et au Canada. Les Chinois participeront aussi à la ruée vers

¹ Cités par Pierre TROLLIET, *La diaspora chinoise*, Que sais-je, PUF, 2000, p. 10.

² Pierre TROLLIET, *La diaspora chinoise*, Que sais-je, PUF, 2000, p. 12.

³ En 1718, un décret impérial avait interdit l'émigration qui était considérée comme un acte criminel et punie au retour, alors que la perspective du retour au pays natal pour finir leurs jours motivait les migrants.

l'or dans les « *pays neufs* » en Californie en 1848, en Colombie britannique en 1858 et en Australie en 1851 et 1870.

Une telle invasion va provoquer des réactions raciales et syndicales qui aboutiront à la fin du 19^e siècle à un coup d'arrêt aux Etats-Unis par l'instauration du « *Chinese exclusion act* » (1882), une des premières lois sur l'immigration interdisant aux Chinois de s'installer aux Etats-Unis et réduisant sérieusement la possibilité pour ceux qui sont déjà établis d'acquérir la nationalité américaine pourtant facilement accordée aux immigrants d'origine européenne. Cette mesure sera partiellement levée en 1943 et définitivement en 1965. Pourtant, après d'énormes flux et reflux, le fait chinois est solidement implanté dans les « *pays neufs* » où on assiste au développement des « *chinatown* » dont San Francisco, qui compte déjà 50 000 Chinois en 1870, constitue l'archétype.

La traite des coolies sera enfin interdite en 1874 par le gouvernement chinois en raison des conditions abominables⁴ de ce trafic tout à fait comparable au commerce des esclaves et très lucratif pour les organisateurs. En effet, tous les moyens sont bons aux recruteurs eux-mêmes chinois pour rassembler des « *engagés* » dans de véritables camps de concentration : enlèvements, promesses de primes, dette de jeu, racket, etc... ; les « *engagés* » chinois souvent analphabètes sont contraints à signer des contrats de travail leur imposant des conditions de travail inhumaines ; le voyage s'exécute alors dans des conditions effroyables (typhus, révolte etc...). En fait, ce trafic ne cessera définitivement dans « *les ports ouverts* » qu'en 1930 et sera alors remplacé progressivement par un dispositif d'émigration contrôlée avec des agences officielles. Les flux de la première moitié du 20^e siècle seront alimentés par des émigrants libres mais ces flux n'ont plus le caractère massif de la période précédente sauf en Asie du Sud-Est.

Le 19^e siècle a donc dessiné pour longtemps la géographie des migrations internationales chinoises : une origine centrée dans les provinces de la Chine méridionale et une destination principale en Asie du Sud-est et dans les « *pays neufs* ». Cette géographie commande encore de nos jours les flux migratoires même si des modifications importantes sont intervenues.

Le tournant du siècle voit alors l'émergence d'un fait nouveau : la destination européenne des courants migratoires. La Grande-Bretagne et les Pays-Bas accueillent en 1911 des matelots et des dockers qui se sédentarisent ; en 1917-18, la France et l'Angleterre

⁴ Les conditions de ce trafic ont été décrites par Ludovic DE BEAUVOIR, Voyage autour du monde, Java, Siam, Canton, Paris, Plon, cité par N. BOOTHROYD et M. DETRIE, Le voyage en Chine, Paris, R. Laffont, 1992, p. 106-111 et par Pierre TROLLIET, La diaspora chinoise, Que sais-je, PUF, 2000, p. 14-15.

recrutent à partir du Vietnam, de Shanghai et de Shandong 140 000 travailleurs (dont 40 000 en France) pour participer à l'effort de guerre dans les usines d'armement et pour creuser les tranchées sur le front entre Arras et Verdun⁵. Après l'Armistice de 1918, la plupart des survivants regagnent la Chine à l'exception de 2000 qui renouvellent leur contrat et s'installent définitivement en France.

Des flux contemporains qui convergent vers le monde occidental au 20^e siècle

Pour bien comprendre le phénomène, il convient de replacer la migration internationale chinoise dans le cadre général des migrations.

Dans la période de l'entre-deux-guerres, se mettent en place dans la plupart des grands pays d'accueil des politiques d'immigration de plus en plus restrictives. La liberté d'aller travailler et s'établir dans un autre pays est en voie de disparition. Les Chinois qui voulaient se rendre aux Etats-Unis ont connu très tôt cette restriction à l'immigration avec le «*Chinese Exclusion Act (1882)* ».

Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, la situation change radicalement. La migration internationale chinoise se développe vers le monde occidental dans un contexte paradoxal de croissance puis de crise économique, de chômage, de raréfaction de la main d'œuvre étrangère, de mondialisation des flux migratoires et de fragmentation du monde chinois. Mais il convient de distinguer les migrations classiques qui «*combinent une mobilité spatiale à une visée de mobilité sociale* »⁶ des migrations forcées de réfugiés chinois ou d'origine chinoise.

Sous l'impact de profondes transformations, l'Europe qui, à l'exception de la France, ancien pays d'immigration plus que de départ, était une aire traditionnelle d'émigration reversant son excédent démographique vers des destinations lointaines devient progressivement une terre d'immigration. Même les pays du Sud de l'Europe qui sont restés plus longtemps que les autres des pays de départ accueillent une population immigrée non négligeable, l'Italie et l'Espagne enregistrant chacun depuis les années 80 ou 90 un contingent chinois de 20 000 personnes.

En effet, la longue période de croissance que connaît l'Europe jusqu'au milieu des années 1970, «*les Trente glorieuses* », se traduit par une évolution du marché du travail et la

⁵ Notamment à Noyelles sur le front de la Somme où se trouve un cimetière de 838 tombes chinoises, d'où l'expression «*coolies de Noyelles* ».

⁶ Emmanuel MA MUNG, La diaspora chinoise géographie d'une migration, collection GéOphrys, Ophrys, 2000, p 21.

mise en place d'une main d'œuvre étrangère. En effet, l'augmentation des populations européennes est insuffisante pour couvrir en nombre les besoins de main d'œuvre et le recours à l'immigration est indispensable. Le désintérêt des nationaux pour les emplois peu qualifiés accélère le processus. De 1950 à 1975, la population étrangère en Europe passe de 5 à 15 millions.

Par ailleurs, les flux migratoires se mondialisent et l'aire de recrutement des pays européens, traditionnellement limitée aux régions limitrophes, s'élargit progressivement aux anciennes colonies et intègre de manière croissante les pays du tiers-monde et les cinq continents. Les « *pays neufs* » qui jusqu'à présent recrutaient des européens se tournent eux aussi vers le tiers-monde⁷. Cette mondialisation des flux est universelle : l'Europe accueille de plus en plus d'étrangers d'origine non méditerranéenne (Europe orientale, Afrique subsaharienne etc..) mais cette évolution est encore plus sensible aux Etats-unis, au Canada et en Australie.

La migration chinoise est originale car elle n'est pas provoquée par une demande directe de main d'œuvre des pays d'accueil.

La crise économique des années 1970 entraîne dans la plupart des pays européens l'arrêt officiel de l'immigration de main d'œuvre. Pourtant, les flux d'entrée ne se tarissent pas car l'immigration des familles de migrants au titre du regroupement familial prend le relais. En outre, l'immigration de travail va reprendre sous une forme clandestine.

La fragmentation du monde chinois en 1949 – République populaire/Taiwan/Hong Kong/Macao – et l'avènement de nouveaux Etats à la suite du déclin des empires coloniaux provoquent des exodes divers : réfugiés du Continent devenu République populaire de Chine qui émigrent vers Taiwan, les Etats-Unis et Hong Kong⁸, Chinois de Malaisie qui se réfugient à Singapour à la suite de l'insurrection communiste de 1948, exodes d'Indonésie (pogrom de 1959) et du Vietnam (1976 et 1979) qui mènent en Chine plus de deux millions de réfugiés.

Les évènements successifs qui fracturent le monde chinois nourrissent donc la reprise des courants migratoires vers les « *pays neufs* » et l'explosion des flux vers l'Europe qui représentent le fait majeur des années 1970-80, mais dans des conditions géopolitiques différentes. En 1960-71, 50 000 chinois émigrent de Hong Kong, Singapour et Malaisie vers la Grande-Bretagne. En 1965, l'amendement américain (loi Hart-Cellar) sur les quotas

⁷ Le Canada est le premier pays de peuplement qui renonce à sa politique d'immigration blanche.

⁸ Hong Kong recevra entre 1950 et 1982 plus de 2 millions de réfugiés soit près de la moitié de la population de la colonie.

d'immigration asiatique entraîne une augmentation considérable des Chinois aux Etats-unis⁹. En 1975, des Chinois réfugiés du Surinam arrivent aux Pays-Bas.

En 1976 et en 1978, l'unification du Vietnam et le dramatique épisode des « *boat people* » ainsi que l'exode massif des Khmers, sino-Khmers et Chinois du Cambodge fuyant l'horreur « *Khmer rouge* » se traduit par un mouvement de population sans précédent dans cette partie du monde ; 3 à 4 millions d'individus quitteront ainsi l'Indochine. Ce mouvement remodelera de façon substantielle la distribution géographique des Chinois d'outre-mer puisque la plupart de ces réfugiés sont partis pour l'Europe et l'Amérique du Nord.

Depuis les années 1980, l'ouverture relative de la Chine laisser couler un flux diffus vers Hong Kong, les Etats-Unis et l'Europe. A partir de 1984, date de l'accord sino-britannique sur la rétrocession de Hong Kong à la Chine en 1997, un mouvement de capitaux et de migrants s'est constitué notamment vers l'Amérique du Nord, l'Australie et l'Europe occidentale.

A l'issue de cette approche historique de la migration internationale chinoise, il apparaît que celle-ci n'est plus structurée comme dans le passé par le recrutement de main d'œuvre organisé par les anciens Etats coloniaux. Elle est autonome et s'appuie sur des filières et des réseaux migratoires souvent anciens comme celui du Quingian (nom d'une ville de la province du Zhejiang) pour l'Europe. Par ailleurs, cette migration s'universalise puisque les migrants ne sont plus seulement des coolies, artisans et boutiquiers, mais aussi des financiers, des cadres et des intellectuels et des étudiants.

En outre, les flux migratoires contemporains chinois convergent de plus en plus vers l'Europe¹⁰ en drainant des effectifs en provenance de l'ensemble du monde chinois (Taiwan, Hong- Kong etc...). En un siècle, l'Europe est passée d'une immigration chinoise de travail temporaire (puisque les contrats de travail étaient à durée déterminée) à une immigration de main d'œuvre définitive, comparable à une immigration de peuplement sans esprit de retour, en grande partie clandestine depuis les années 1980. L'Europe est devenue ainsi la destination principale d'une émigration dont elle n'est pas demanderesse, qui n'a plus aucun lien avec les anciennes colonies et qui risque de lui poser un problème d'intégration. Certes, un rapport de la Division des populations de l'ONU met en exergue le caractère indispensable de l'immigration pour l'Europe en raison de son déclin démographique. Il estime que d'ici 2050, l'Union européenne devra faire appel à 47,5 millions d'immigrés pour maintenir sa

⁹ De 1960 à 1990, la population chinoise aux USA passe de 237 000 à plus de 2 millions.

¹⁰ De 1970 à 1980, la croissance de la diaspora dans le monde a été de 2,5 %, mais de 16,7 % en Europe.

population globale stable et 79 millions pour maintenir sa population âgée de 15 à 64 ans. Afin de chiffrer le nombre de migrants nécessaires pour maintenir en 2050 le rapport actifs/retraités, l'ONU avance même le chiffre énorme de 674 millions d'immigrés nécessaires. Ces chiffres semblent très excessifs et surtout ne tiennent aucun compte des paramètres sociaux et culturels ni des paramètres politiques. Selon Monsieur Chevènement alors Ministre de l'Intérieur¹¹ « *l'immigration ne saurait être le remède miracle à tous les maux liés au déclin démographique de l'Europe* ». Il estime plus raisonnablement que l'Europe devra accueillir dans les cinquante prochaines années 50 millions d'immigrés. Or, l'immigration chinoise ne représente qu'une partie des flux migratoires à destination de l'Europe. Même s'il est très difficile d'évaluer cette immigration qui est le plus souvent clandestine, selon certaines informations reçues en 1999, 70 000 clandestins chinois seraient chaque année candidats au départ pour la seule France. Cela laisse augurer du volume prévisible à l'échelle de l'Europe tout entière. En deux ans, le nombre de demandes de visas déposées à l'ambassade de France à Pékin a doublé ; il a dépassé le chiffre de 60 000 en 2000. Les nombreux demandeurs déboutés pour motivation insuffisante vont grossir les rangs des immigrés clandestins. Selon les services d'immigration américains, 100 000 Chinois sont introduits chaque année clandestinement dans différentes parties du monde.

Le potentiel migratoire de la Chine est énorme puisque sa « *population flottante* » est estimée à 150 millions de personnes ; même si elles ne sont pas toutes candidates à l'émigration, elles constituent une réserve migratoire considérable. Si ces chiffres se vérifient, le seuil de 50 millions d'immigrants risque d'être largement dépassé rien que pour la migration chinoise.

Dans un tel contexte et face à un pays comme la Chine en pleine mutation économique, la situation en termes de volume de migrants ne peut qu'inquiéter l'Europe surtout que les flux migratoires en provenance du monde chinois semblent en perpétuelle croissance notamment depuis le milieu des années 1990.

12/ Les foyers de l'émigration

121/ L'origine géographique

¹¹ Allocution de M. Chevènement, compte-rendu du séminaire international organisé les 20 et 21 juillet 2000 par le ministère de l'intérieur à Paris sur la lutte contre les filières d'immigration clandestine, SIRP.

Traditionnellement, pour des raisons géographiques et historiques, la population chinoise expatriée, provient essentiellement de la Chine méridionale, littorale et sublittorale, mais, fait nouveau, les aires de recrutement ont tendance à s'élargir. Par ailleurs, des migrations de Chinois en provenance d'autres pays se développent.

La profondeur continentale chinoise et l'absence de tradition maritime sur la côte nord de la Chine ont laissé la vocation maritime au Sud, favorisé par un littoral rocheux bordé d'îles riches en mouillages accueillants. Par ailleurs, alors que face au Nord, l'horizon océanique est vide ou contrôlé par l'archipel japonais, le littoral sud a pu pénétrer facilement le dispositif insulaire des Mers du Sud. Or, le développement du commerce maritime à partir des ports chinois de la côte sud et la tradition marchande sont à l'origine de l'immigration chinoise.

Ainsi, sur les trente provinces et circonscriptions assimilées que compte la Chine, trois seulement sont à l'origine de 90 % de l'émigration ; il s'agit des provinces de Fujian, Guangdong et Hainan qui, selon le recensement de 1990, totalisent environ 100 millions d'habitants (pour au moins 20 millions d'émigrés et descendants), soit moins de 10 % de la population du pays. A l'intérieur de ces provinces, les foyers d'immigration sont concentrés dans quelques poches qui rendent bien compte de la structure géographique du Sud chinois ; Guangdong et Fujian ont été comparés à des « *amphithéâtres maritimes* » qui s'ouvrent vers la mer. Ainsi, du Sud du Fujian à Canton, s'étale une succession de plaines littorales et de vallées qui communiquent plus facilement entre elles par la mer que par l'arrière-pays. Dans ces lieux se constituent des foyers urbains énormes et des villes portuaires au débouché de chaque vallée. A titre d'exemple, Canton qui constitue l'ensemble le plus vaste, forme à peine 5% de la superficie du Guangdong mais compte 40% de la population.

Pourtant, un important foyer géographique de l'émigration chinoise en Europe se localise dans une quatrième province méridionale, celle du Zhejiang.

Le Guangdong, le Hainan et le Fujian

Région agricole connue pour ses fruits (litchis etc...), maritime et portuaire, le Guangdong est la première province d'émigration et enregistre la présence de plusieurs population dont les Hakkas, les Teochiu et les Cantonnais. Elle compte environ 71 millions d'habitants et les immigrants originaires de cette province constituaient en 1957 les deux tiers des chinois d'outre-mer et la presque totalité de ceux installés aux Etats-Unis.

Province montagneuse aux ressources insuffisantes qui a connu par le passé de nombreuses famines, le Fujian compte aujourd'hui 32 millions d'habitants. Elle possède une longue tradition maritime marchande. Lors du « *coolie trade* » des dizaines de milliers de coolies embarquèrent au 19^e siècle à partir des principaux ports, Quanzhou, Fuzhou et Xiamen (Amoy). En 1955, les populations issues du Fujian constituaient environ 30 % des chinois installés en Asie du Sud-est. L'importance de ce foyer d'émigration ne cesse de croître ; par exemple, 82% des chinois établis aux Philippines étaient originaires de cette province alors qu'à la fin des années 1980, cette proportion était de 90%.

L'île de Hainan, autrefois lieu de bannissement où étaient envoyés les bandits, les personnages publics en disgrâce et certaines populations gênantes, est aujourd'hui une « *Zone économique spéciale (ZES)* » qui reçoit de nombreux investissements en provenance des Chinois d'outre-mer. Comme pour le Fujian et le Guangdong, l'émigration a été déterminée par une forte demande de main d'œuvre comme la construction du chemin de fer en Thaïlande. Actuellement, deux millions de personnes originaires de cette province ou leurs descendants sont installés dans plus de cinquante pays mais on observe une forte concentration en Thaïlande et en Indonésie.

Le Zhejiang

Peuplé de près de 44 millions d'habitants, le Zhejiang est un foyer d'émigration assez récent. Cette province n'a pas été concernée par le « *coolie trade* » et la migration de masse s'est orientée principalement vers l'Europe à la différence des autres courants migratoires en provenance de la Chine méridionale qui se sont dirigés principalement vers l'Asie du Sud-est ou l'Amérique. Deux villes sont particulièrement concernées par ce phénomène : Wenzhou (1 159 000 habitants) et les localités environnantes dans un rayon de 100 kilomètres, ainsi que Quingtian, ville située sur la rivière Ou à 60 kilomètres en amont. Wenzhou est un port très actif dont l'ouverture aux navires étrangers fut imposée par les puissances occidentales en 1876.

L'émigration débute à la fin du 19^e siècle par le départ de marchands ambulants d'objets en pierre qui se répandent dans toute l'Europe occidentale. Par la suite, elle se développe en plusieurs strates. Au début du 20^e siècle, des paysans chassés par la misère et la famine se rendent en Europe. Puis, dans les années 30, des petits commerçants, fuyant l'agression japonaise de 1932 qui déstabilise l'économie locale, se réfugient en Europe. Cette émigration s'intensifiera jusqu'à la création de la République populaire de Chine et la

fermeture des frontières. Cette migration reprendra avec ampleur dans les années 70 pour atteindre aujourd'hui 300 000 personnes. En 1995, 130 000 Chinois du Zhejiang sont établis en Europe et 75 à 80% des émigrés du Zhejiang vivent en Europe, principalement en France, en Italie et en Espagne.

A ces foyers d'émigration situés en Chine, il faut ajouter « *les migrations interpolaires* »¹² qui sont soit des ré-émigrations de personnes originaires de Chine et établies dans un pays ou des migrations de descendants de Chinois d'outre-mer qui quittent le pays d'accueil de leurs parents pour un autre. Le volume de ces migrations est difficile à évaluer. Ce type de migration est fréquent chez les Chinois d'outre-mer les plus qualifiés qui sont à l'affût des opportunités économiques. Par ailleurs, ces migrations se déroulent aussi à l'occasion des événements dramatiques comme le conflit vietnamien qui a entraîné entre 1975 et 1990 le départ de deux millions de personnes d'origine chinoise notamment vers l'Occident et a ainsi modifié la géographie migratoire chinoise.

Les filières historiques d'immigration comme celle de Wenzhou jouent un rôle considérable comme facteur de départ et de choix de la destination finale. La tendance actuelle est à l'élargissement de l'aire de recrutement à d'autres provinces et villes comme Pékin et Shanghai à l'instar de l'évolution constatée pour les migrations internationales en général. Le recrutement initialement local s'est élargi progressivement à d'autres zones du pays, notamment les parties urbaines. Ce fait nouveau ne peut que confirmer le changement de dimension de la migration chinoise à destination de l'Europe¹³. Cet élargissement des aires de recrutement associé à la perpétuation des anciennes filières migratoires pourrait être annonciateur d'une crue des flux à destination de l'Europe et du désir de milliers de chinois de quitter leur pays pour des raisons économiques.

122/ La configuration humaine

A ce dispositif géographique s'ajoutent des particularismes humains dont deux méritent une attention particulière.

¹² Emmanuel MA MUNG, la diaspora chinoise géographie d'une migration, collection Géophrys, Ophrys, 2000, p. 38.

¹³ Lire COUVELAIRE Anne-Louise et MAEL Thierry, Les 200 000 Chinois de la Région parisienne, Le Nouvel observateur, n° 1884 du 14 au 24 décembre 2000.

Le plus significatif d'entre eux, tel que le présente Pierre Trollet, est la complexité dialecticale du Sud de la Chine où coexistent des dizaines de dialectes, peu compréhensibles des gens du Nord et souvent non inter-compréhensibles.

L'essentiel des Chinois d'outre-mer, issu de Chine méridionale se répartit en une dizaine de groupes dialecticaux qui constituent chacun une filière migratoire.

Parmi les principaux, se trouvent « *les Cantonais* ». Ils sont présents partout au sein de la diaspora et leur dialecte sert de langue commune à tous les Chinois d'outre-mer. Ils incarnent le « *Chinois* » en Occident car ils ont particulièrement nourri l'immigration vers les « *pays neufs* ». Ils se sont enrichis dans le grand négoce et l'artisanat, et sont connus pour leurs restaurants.

Quant aux « *Teochiu ou Teochew (Chaozhou)* », originaires du Fujian, ils représentent l'essentiel de la diaspora en Thaïlande, au Cambodge et à Paris depuis 1975. Ils tiennent une place éminente dans le commerce agroalimentaire et le secteur bancaire. Ils disposent d'une personnalité puissante au sein de la diaspora puisque c'est un général *Teochiu* qui au 18^e siècle sauva la nation siamoise après l'agression des Birmans.

Les « *Hokkien* » qui proviennent en majorité de la région d'Amoy (Xiamen) au sud du Fujian sont majoritaires au sein de la diaspora chinoise en Indonésie, aux Philippines, en Malaisie et à Singapour. Faisant preuve d'une tradition maritime très précoce, ils ont nourri l'émigration très tôt d'abord vers Java, Penang, Malacca et Luzon et y ont formé des communautés métisses. Commerçants et petits banquiers, ils ont tissé un solide réseau économique transnational.

Enfin, les « *Hakka* » constituent une diaspora dans la diaspora ; dans l'adversité, ils se sont constitués une endurance exceptionnelle aux travaux les plus durs et aux combats, ainsi qu'une excellente cohésion culturelle qui repose fondamentalement sur leur dialecte. Fuyant les invasions turco-mongoles en Chine du Nord au IX^e siècle, ils se sont installés au Sichuan, dans les massifs limitrophes du Fujian¹⁴ et du Jiangxi, et au Guangdong oriental qui deviendra le pays « *Hakka* ». Aux 19^e et 20^e siècles, ce peuple va nourrir une émigration à destination de la Malaisie, de Singapour, d'Indochine, des îles du Pacifique et de l'Océan indien, ainsi que de la France. Le terme « *Hakka* » signifie « *invité* ». Pourtant, ils n'ont pas toujours été les bienvenus et ont souvent dû s'accommoder des régions et des travaux les plus ingrats. Contrairement aux « *Cantonais* », « *Teochiu* » et « *Hokkien* » qui symbolisent la réussite commerciale et financière, les « *Hakka* » se distinguent surtout par des destins

¹⁴ Point de départ de La longue Marche en 1934, qui recrute nombre de combattants Hakka, connaissant le terrain et permettant ainsi de forcer le blocus nationaliste.

individuels politiques ou militaires, comme celui des maréchaux *Chu De, Chien Yi et Ye Jianing*, héros de la « *Longue Marche* ».

Le second particularisme humain concerne le niveau social des migrants qui connaît une évolution. A l'émigration des ouvriers, s'ajoute celle des étudiants, des personnes qualifiées ou hautement qualifiées, de techniciens, de cadres et de chefs d'entreprise. Selon Emmanuel Ma Mung¹⁵, « Cette évolution est due à la politique d'immigration sélective mise en place par certains pays (Etats-Unis, Canada ...) et à une stratification sociale de la diaspora liée au renforcement des classes moyennes au niveau de formation élevé. ». Toutefois, dans le cadre de l'immigration clandestine que connaît actuellement l'Europe, cette tendance à l'élargissement à toutes les couches sociales est également perceptible.

13/ La répartition géographique en Europe

L'importance de la diaspora chinoise est difficile à évaluer car le Chinois d'outre-mer est difficile à définir pour deux raisons.

La première raison tient à son statut vis à vis de la République populaire de Chine. Autrefois, le terme « *Huaquio* » désignait tous les Chinois d'outre-mer comme des « *émigrés temporaires* » et impliquait donc la protection de la Chine. A la suite de la fracture du monde chinois en 1949 et de la création de nouveaux Etats en Asie du Sud-Est au terme de la décolonisation, les Chinois d'outre-mer ont été accusés d'être une « *cinquième colonne* » du communisme ou des anciens collaborateurs du colonialisme. Afin de tenir compte de la nouvelle situation géopolitique, officiellement, cette appellation ne désigne plus que les Chinois d'outre-mer qui ont conservé la nationalité chinoise et s'inscrit dans un ensemble plus vaste de trois catégories regroupant tous les Chinois d'outre-mer appelé « *Hawai huaren* » tel que le décrit Pierre Trolliet :

- les « *Huaquio* » : citoyens chinois résidant à l'étranger,
- les « *Huayi* » : descendants d'émigrés chinois ou d'un mariage interethnique,
- les « *Waiji huaren* » : Chinois d'outre-mer naturalisés.

Il convient d'y ajouter une quatrième catégorie : les « *Huiqiao* » : Chinois d'outre-mer revenus en Chine (qui ont la nationalité chinoise).

La seconde raison résulte de la diversité du statut du Chinois d'outre-mer dans les pays d'accueil. Certains, comme les Etats-Unis et la France, appliquent le « *droit du sol (jus soli)* » et accordent la nationalité quelle que soit l'origine des migrants. D'autres pays, comme

l'Allemagne, privilégient le « *droit du sang (jus sanguinis)* » et n'accordent la qualité de nationaux qu'aux étrangers qui peuvent justifier d'une origine nationale. Les Chinois ayant la nationalité d'un pays du Commonwealth disposent d'un passeport britannique et peuvent ainsi émigrer plus facilement. Donc, la distinction étrangers/nationaux qui existe dans tous les pays organisant des recensements ne permet pas de rendre compte de l'importance de la diaspora chinoise puisqu'elle ne correspond pas à une définition juridique universelle.

Par ailleurs, le caractère clandestin d'une partie de l'émigration rend son évaluation très approximative. Enfin, l'ancienneté de la migration, les mariages interethniques et la poursuite de la migration compliquent encore la tâche.

131/ Caractéristiques de l'implantation européenne

Alors que l'Asie du Sud-est constitue la principale région d'installation des Chinois d'outre-mer, l'Europe est devenue dans les vingt dernières années la destination principale avec l'Amérique du Nord et l'Australie. Le fait chinois en Europe connaît une croissance rapide (16,7% de 1970 à 1980, alors que la hausse globale n'est que de 2,5%) et présente des caractéristiques différentes de celles du reste de l'émigration chinoise.

L'implantation géographique en Europe ne devient sensible qu'à partir des années 1970 en raison de l'arrivée des réfugiés d'Indochine dont beaucoup sont chinois d'origine, de l'ouverture de la Chine et de la libéralisation de l'émigration, de l'inquiétude qu'a suscitée la restitution de Hong Kong et Macao à la Chine populaire en 1997 et 1999. Avant cette date, il n'existait que de petites communautés installées dans les grandes agglomérations européennes comme le « *Chinatown* » de Liverpool ou l'îlot Chalon à Paris.

Pourtant, depuis le XIXe siècle, un réseau migratoire peu dense, celui des marchands venus de Quingtian dans la province du Zhejiang, s'est étendu sur la Russie, une partie de l'Europe centrale et sur l'Europe occidentale de l'Italie à la Scandinavie. Les migrations ultérieures s'appuieront sur ce réseau, le Zhejiang nourrissant principalement l'émigration vers l'Europe contrairement au Guangdong et au Fujian.

Frank Pieke¹⁶ établit une classification des migrants en cinq groupes.

Le premier groupe est constitué par les colporteurs du Zhejiang qui ont notamment fourni une part importante des 140000 travailleurs chinois recrutés durant la Première Guerre

¹⁵ La diaspora chinoise géographie d'une migration, collection Géophrys, Ophrys, 2000.

¹⁶ Frank PIEKE, The Chinese in Europe, In Pieke et Benton (Ed.), 1998, Introduction, cité par Emmanuel MA MUNG, La diaspora chinoise géographie d'une migration, collection Géophrys, Ophrys, 2000, p. 98.

mondiale pour participer en Europe à l'effort de guerre. Après un arrêt consécutif à la fermeture de la Chine communiste, le flux a repris à partir des années 1970.

Les Cantonais du Delta de la rivière des Perles forment le deuxième groupe. Marins venus dans les ports du Nord de l'Europe (Liverpool, Amsterdam, Anvers, Hambourg etc...), la plupart repartent après la Seconde guerre mondiale. Mais certains, qui seront rejoints en 1950 par des Cantonais venant de Hong Kong, restent sur place. Ils essaieront en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en Belgique, en France, en Allemagne, en Scandinavie, en Espagne et au Portugal.

Le troisième groupe est formé par des réfugiés quittant leur pays d'adoption pour fuir les persécutions : Chinois d'Asie du Sud-est réfugiés en France à partir des années 1970, réfugiés d'Indonésie venus aux Pays-Bas après les massacres des années 1950 et 1960 etc...

Les Chinois directement originaires du Fujian forment une quatrième groupe plus récent qui apparaît dans les années 1980. Fruits d'une immigration clandestine à destination de l'Allemagne ou des Etats-Unis, ils sont souvent abandonnés par les trafiquants dans un pays européen utilisé comme pays de transit par les réseaux clandestins.

Enfin, le cinquième groupe apparaît avec l'effondrement du bloc communiste en Europe. Ces migrants viennent de Chine du Nord et possèdent en général un bon niveau de formation. Ces communautés chinoises d'Europe de l'Est sont très différentes des autres car elles n'ont pas de tradition migratoire ni de liens hors de Chine, ni de spécialisation professionnelle. Il s'agit de travailleurs sous contrats avec des sociétés internationales ou cherchant des opportunités économiques consécutives à l'ouverture des frontières.

132/ Les principales implantations

Les estimations sur l'importance de la communauté chinoise en Europe sont variables selon les sources mais il semble raisonnable de l'évaluer, au début des années 1990, à environ 800 000 personnes sur une diaspora chinoise de plus de 30 millions d'individus (Taiwan exclu). Les chiffres qui figurent dans le tableau 1 sont extraits de l'ouvrage d'Emmanuel Ma Mung (La diaspora chinoise géographie d'une migration) qui cite comme source Poston, Mao et Yu (1994). Evidemment, ces chiffres étant relativement anciens, l'importance numérique réelle est vraisemblablement bien supérieure.

Si on excepte les pays de l'ex-URSS, le Royaume-Uni et la France totalisent environ les deux tiers du fait chinois en Europe, le restant se répartissant entre les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Belgique et la Suède.

Tableau 1 : localisation de la diaspora chinoise au début des années 1990.

Pays	Effectifs	% de la population totale du pays
ASIE	26 178 000	
AMERIQUES	3 226 600	
EUROPE	769 500	
Ex-URSS	274 000	>0,1
France	200 000	0,3
Royaume-uni	125 000	0,2
Pays-Bas	45 500	0,3
Allemagne	29 500	>0,1
Italie	20 700	>0,1
Espagne	15 000	>0,1
Belgique	13 000	0,1
Suède	12 000	0,1
OCEANIE	373 900	
AFRIQUE	108 000	
TOTAL	30 656 000	

Les pays de l'ex-URSS

La désintégration de l'Empire soviétique réactive d'anciens courants migratoires et en crée de nouveaux. Les informations sur la présence chinoise sont rares, de fiabilité variable, et différentes selon les sources. La presse (De Tinguy, 1998) cite le chiffre de 1 à 2 millions dans l'Extrême-Orient russe alors que la Commission des affaires étrangères de la Douma évoque 370 000 migrants et 150 000 illégaux dans les environs de Vladivostok. En 1994, l'IOM (International Organization for Migrations) avance une présence chinoise de 180 000 à 200 000 migrants. La frontière sino-russe semble être le lieu d'une intense circulation transfrontalière.

La migration légale présente deux facettes très différentes. D'une part, elle résulte d'une demande de main d'œuvre en Extrême-Orient abandonnée en partie par la population russe découragée par des conditions de travail très difficiles depuis la chute du communisme. D'autre part, il s'agit d'une circulation migratoire de colporteurs ou de marchands établis effectuant de fréquents allers-retours pour vendre en Russie des produits fabriqués en Chine

(textiles, etc...) et acheter en échange d'autres articles (fourrures, etc...) Cette migration commerçante semble être la plus importante.

Naturellement, la présence chinoise est très forte en Sibérie orientale et en Extrême-Orient russe en raison de la frontière chinoise, mais aussi à Moscou et Saint-Pétersbourg.

Le Royaume-Uni

L'importante communauté chinoise dans ce pays est directement liée à l'Empire britannique et à Hong Kong. La première présence chinoise est le fait de matelots recrutés par des compagnies maritimes britanniques qui créent la première « *chinatown* » à Liverpool et ouvrent des restaurants pour les marins de passage. A partir des années 1950, cette petite communauté s'accroît avec les flux de réfugiés fuyant le régime communiste en transitant par Hong Kong auxquels s'ajoutent ceux en provenance de Malaisie et Singapour qui viennent d'accéder à l'indépendance ainsi que, dans le milieu des années 1970, les réfugiés d'Indochine suivis en 1989 par les étudiants demandant l'asile politique.

En 1991, on dénombre plus de 150 000 personnes d'origine chinoise soit 0,2 % de la population totale. Cette présence est très dispersée au plan géographique mais se concentre économiquement dans la restauration et les services similaires comme les « *take away food* » (plats à emporter).

Les Pays-Bas

La présence chinoise résulte de l'héritage colonial et d'anciennes filières migratoires ; elle forme des groupes variés arrivés dans des circonstances différentes. Les premiers migrants du début du 20^e siècle, marins du Guangdong enrôlés par les compagnies hollandaises ont été suivis à partir de 1920 par les colporteurs de Wenzhou et de Quingtian de la province du Zhejiang qui arrivent de France où ils étaient installés depuis la fin de la Première guerre mondiale. Cette communauté développe la restauration exotique¹⁷ qui est demanderesse de main d'œuvre et qui va ainsi provoquer une immigration en provenance de Hong Kong, de Malaisie et de Singapour ainsi que du Guangdong et du Zhejiang en réactivant les vieilles filières.

Après la Seconde guerre mondiale, vont affluer trois groupes distincts de réfugiés : les Chinois d'Indonésie en 1949 à la suite de l'indépendance, ceux du Surinam après

l'indépendance en 1975 et enfin les réfugiés chinois fuyant le conflit vietnamien (« *boat-people* »).

La population d'origine chinoise est estimée à 40 000 ou 50 000 et plus de la moitié de la population active travaille dans la restauration, tenue essentiellement par des chinois de Hong Kong et de Chine populaire, mais qui recrute au-delà des groupes d'appartenance des patrons. La moitié de cette population est de nationalité néerlandaise (une partie de bi-nationaux).

L'Italie

La présence chinoise en Italie se caractérise par la primauté des Chinois du Zhejiang dont la première installation date des années 1920-1930 ; ces derniers, colporteurs et marchands, sont arrivés en France parmi les 140 000 travailleurs recrutés durant la Première Guerre mondiale. Ces ouvriers ont par la suite essaimé en Italie, en Espagne et aux Pays-Bas. Cette population numériquement modeste augmente brutalement à partir des années 1980 ; elle atteint 19 000 en 1990 et 38 000 en 1998, soit un doublement en moins de 10 ans.

Cette présence est concentrée dans les grandes villes et se caractérise donc par sa visibilité. Les activités économiques pratiquées sont essentiellement la maroquinerie, la confection, la restauration et le commerce ambulancier de produits divers (bibelots importés de Chine, etc...).

L'Espagne

L'Espagne, terre traditionnelle d'émigration comme l'Italie et le Portugal, n'est devenue pays d'immigration que dans les années 1980. Les premiers migrants chinois sont les colporteurs du Zhejiang venus dans les années 1930 depuis la France, l'Italie ou la Hollande. Dans les années 1950 et 1960, arrivent des étudiants chinois dans le cadre d'échanges entre Taiwan et le régime de Franco, puis, avec le développement touristique, s'installent des restaurateurs chinois venus d'autres pays d'Europe.

En 1980, l'ouverture de la Chine et l'entrée de l'Espagne dans la Communauté Européenne réactivent les anciennes filières migratoires comme celle du Zhejiang et l'immigration chinoise devient significative. Par ailleurs, les vagues de régularisation successives des clandestins produisent le même effet qu'en Italie : les clandestins installés

¹⁷ Le nombre de restaurants chinois passera de 225 en 1960 à 2000 en 1991.

dans les autres pays européens se rendent en Espagne pour y être régularisés. A la fin des années 1990, le nombre de Chinois est estimé entre 30 000 et 40 000. Ils travaillent principalement dans la restauration, le commerce alimentaire, le commerce de produits manufacturés chinois et la confection.

La France

Les travailleurs chinois importés en France lors de la première guerre mondiale pour participer à l'effort de guerre constituent la première vague d'immigration importante. A la fin de la guerre, parmi les 2000 ou 3000 qui s'installent en France, se trouvent des colporteurs de Quingtian, ville de la province du Zhejiang. Ces derniers constituent la majeure partie des commerçants chinois de l'entre-deux-guerres. D'autres les rejoignent dans les années 20-30, bientôt suivis en 1933 par des marchands originaires de Wenzhou (ville du Zhejiang à 60 kilomètres de Quingtian).

Cette implantation de Chinois du Zhejiang, boutiquiers, grossistes, artisans ou maroquiniers, fort ancienne est complétée à partir de 1975 par des commerçants chinois installés dans l'ancienne Indochine. Cette date est le point de départ d'une forte immigration de réfugiés chinois fuyant la terreur des « *khmers rouges* » au Cambodge et la victoire communiste au Vietnam. La guerre sino-vietnamienne de 1979 renforcera cet exode puisque la minorité d'origine chinoise au Vietnam « *les Hoa* » sera suspectée de liens avec la Chine Populaire.

Évaluée à 200 000 en 1990, la population chinoise se situe probablement à la fin des années 1990 entre 250 000 et 300 000. La moitié de la population asiatique en France est installée dans la région parisienne, les deux tiers de cette population parisienne vivant dans la banlieue et un tiers dans Paris intra-muros.

En conclusion, le risque que fait peser la nouvelle dimension de la migration chinoise est difficile à évaluer et à préciser, mais semble bien réel en termes quantitatifs face à la capacité d'intégration sociale, culturelle et économique de l'Europe. En effet, beaucoup de points significatifs sont porteurs d'inquiétudes pour l'avenir : l'Europe est devenue la destination principale et la population d'origine chinoise en Europe a doublé en 10 ans de 1980 à 1990 ; aux filières migratoires géographiques ou dialectales qui sont toujours actives et à l'héritage colonial s'ajoutent de nouveaux réseaux ; les aires de recrutement autrefois concentrées en Chine méridionale et littorale s'élargissent à la Chine intérieure et à la Chine

du Nord ; la migration traditionnelle d'ouvriers et commerçants est prolongée maintenant par la migration de Chinois des classes aisées ; l'effondrement du bloc soviétique a créé un appel migratoire en Extrême-Orient russe ; enfin, bien que les estimations précises manquent, la crue des flux vers l'Europe s'est amplifiée dans les années 1990.

Partie II

Deuxième facteur de risque : la dimension clandestine

La clandestinité est une notion très relative puisqu'elle se définit par rapport à la législation des pays d'accueil sur le droit d'entrée et de séjour des étrangers. Cette législation est plus ou moins sévère selon les moments. Face à la montée de la pression migratoire, les pays européens ont durci cette réglementation dans les années 1970 et ont renforcé les contrôles aux frontières au cours des années 1980. Cette situation a évidemment eu pour effet une augmentation de l'immigration clandestine, un accroissement du nombre de personnes étrangères en situation irrégulière et, en corollaire, le développement de filières d'immigration clandestine de plus en plus sophistiquées afin de déjouer les contrôles à l'immigration. Parallèlement, la liberté de circulation accordée aux ressortissants de l'Union européenne entraîne, en contrepartie, un renforcement de la législation sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers provenant de pays n'appartenant pas à l'Union européenne. Par ailleurs, la clandestinité est une notion variable dans le temps puisque, selon les circonstances et les besoins, un pays peut être amené à modifier sa législation. En Europe, l'évolution générale tend à un durcissement de la législation et un contrôle renforcé des frontières.

Dans un tel contexte, il est tentant de faire endosser la responsabilité de l'immigration clandestine aux pays européens qui limitent leur offre d'accueil face à une pression migratoire grandissante et donc de mettre en cause les politiques d'immigration de ces pays. Toutefois, se contenter d'une telle approche serait simpliste et réducteur. En effet, comme le souligne Catherine FOURGEAU¹⁸, les chercheurs en matière de migrations ont souvent remarqué que les migrants sont poussés à partir voire chassés et non pas attirés ; en cas d'émigration massive, la première responsabilité incombe donc au pays de départ. Par ailleurs, les pays européens ne possèdent pas les capacités d'accueil qu'ont les « *pays neufs* »

¹⁸ Anthropologue et assistante d'études et de recherches au Centre des Hautes Etudes sur l'Afrique et l'Asie Modernes (CHEAM), L'insertion en France des communautés asiatiques, compte-rendu du séminaire organisé par l'IHESI les 25 et 26 mai 2000 sur l'immigration asiatique.

et sont contraints de limiter l'immigration. A cet égard, on peut s'interroger sur la position du gouvernement chinois face à l'émigration de ses ressortissants.

Le mécanisme de l'immigration clandestine apparaît relativement simple. D'un côté, la situation intérieure chinoise très dégradée suscite un grand nombre de candidats au départ. De l'autre côté, des organisations criminelles internationales attirées par les énormes profits financiers que génère ce trafic, mettent en œuvre des filières d'émigration clandestine très organisées et sophistiquées en offrant aux candidats d'illusoires promesses d'un avenir meilleur et d'un emploi en Europe, en échange d'un prix exorbitant qui rend souvent le migrant débiteur de ces organisations pour plusieurs années. Cette situation met en lumière la réalité du couple inséparable immigration clandestine – travail illégal.

Ces filières d'immigration sont généralement liées à d'autres formes de criminalité et au blanchiment d'argent. La lutte contre l'immigration clandestine devient la lutte contre le trafic d'êtres humains à grande échelle et prends ainsi une autre dimension.

Il convient d'étudier particulièrement les moteurs de l'immigration clandestine et l'organisation des filières qui conduisent cette immigration.

21/ Une clandestinité entretenue

Au yeux du citoyen chinois victime, d'une part, du chômage et des difficultés économiques et, d'autre part, d'une politique intérieure discriminante et génératrice d'inégalités, l'immigration clandestine apparaît comme la seule voie de salut afin de trouver pour lui et sa famille une vie meilleure. Les lacunes d'information des candidats à l'émigration sont habilement exploitées par les réseaux de passeurs. Ainsi, la situation intérieure chinoise sert de toile de fond à ce « *commerce des illusions* », forme moderne de traite des êtres humains. L'argent et les énormes profits que génère ce trafic constituent le moteur principal de l'immigration clandestine qui est une source de revenu considérable pour les filières et les organisations criminelles.

211/ De fortes tensions sur l'emploi en Chine et des difficultés économiques

L'emploi est le problème le plus redoutable à résoudre pour la Chine. La croissance démographique qu'a connu le pays crée de fortes tensions sur le marché de l'emploi déjà détérioré par les difficultés économiques que connaît ce pays en grande mutation. La

surpopulation agricole, conséquence du retard dans l'urbanisation n'a fait qu'aggraver la situation.

La démographie.

Selon Jean-pierre LARIVIERE¹⁹, pour la plupart des auteurs, les particularités démographiques de la Chine tiennent à son entrée tardive, à partir des années 1970, dans la seconde phase de sa transition démographique, celle de la réduction de la fécondité.

En effet, la Chine a commencé dès 1949, sa première phase de transition démographique, la réduction de la mortalité. Cette dernière a obtenu des résultats spectaculaires puisque de 1950 à 1975, l'espérance de vie est passée de manière spectaculaire de 40 ans (égale à la moyenne des pays les moins développés) à 65 ans. Actuellement, l'espérance de vie atteindrait 71 ans soit un niveau proche de celui des pays développés (75 ans). Toutefois, elle pourrait avoir été surestimée et elle est très inégale selon les provinces ; elle atteint 70-75 ans dans les régions les plus avancées comme les provinces littorales alors qu'elle n'est que de 60-65 ans dans l'Ouest et le Sud-ouest de la Chine. En conséquence, on peut estimer que l'espérance de vie réelle est proche de 65 ans c'est à dire égale à celle de la France au lendemain de la Seconde guerre mondiale.

Par contre, le recul de la fécondité ne s'est produit qu'à partir des années 1970 ; mais il a été exceptionnel par son intensité et sa rapidité sous l'effet d'une politique de planification des naissances qu'il s'agisse de la politique de limitation de naissance adoptée en 1979 ou de la politique de « *l'enfant unique* » inaugurée en 1979. Ces politiques étaient sévères contre les naissances non autorisées et utilisaient la coercition, le recours aux amendes et à l'interdiction d'exercer des activités privées. Cette situation n'a pas empêché les naissances non autorisées notamment dans les campagnes. Récemment, la politique anti-nataliste a amorcé un virage et la coercition est abandonnée au profit de la persuasion et de l'initiation à la contraception. Pour certains démographes chinois, le recul de la fécondité est davantage dû au changement socioculturel, la politique anti-nataliste n'ayant fait qu'accélérer le changement des mentalités. Actuellement, face aux critiques de l'Occident contre cet autoritarisme démographique et à l'incapacité de l'Etat à contrôler la vie privée des couples, dans un contexte de natalité maîtrisée, la politique de « *l'enfant unique* » pourrait être abandonnée et des solutions alternatives sont possibles.

¹⁹ Jean-Pierre LARIVIERE, Les changements démographiques dans « l'Empire du Milliard », La Chine et les Chinois de la diaspora, CNED-SEDES/HER 1999, p. 14-18.

Quoi qu'il en soit, la Chine a connu la plus forte baisse de la fécondité au monde puisque de 1970 à nos jours, l'indice de fécondité est passé de 6 enfants par femme à 2, c'est à dire au-dessous du niveau de remplacement de la population (2,2 enfants par femme pour la Chine). Donc, le pays semble s'inscrire dans un processus généralisé de baisse de la fécondité.

La stabilisation de la population est envisageable vers 2050 au niveau de 1,5 milliard d'habitants²⁰. Les résultats obtenus sont rassurants car ils indiquent une maîtrise du potentiel migratoire. Toutefois, la situation démographique est ambivalente car, si la maîtrise de la fécondité semble acquise, d'énormes problèmes subsistent, notamment l'abondance des adultes et le vieillissement de la population.

D'une part, du fait du décalage entre les deux phases de transition démographique, la Chine a connu une extraordinaire croissance de l'ordre de 700 millions d'habitants durant les cinq dernières décennies. Cette situation a généré avec décalage une abondance d'adultes et leur nombre va continuer à augmenter jusqu'en 2015-2020. En effet, la population active est passée de 485 millions en 1978 à 700 millions en 1998 (presque un doublement) pour atteindre vraisemblablement 870 millions en 2020²¹. En conséquence, la Chine connaîtra pendant encore deux décennies de fortes tensions sur l'emploi de nature à favoriser une émigration essentiellement clandestine dans le contexte actuel.

D'autre part, l'évolution de la structure par âge de la population chinoise montre un vieillissement accéléré presque deux fois plus rapide que celui de l'ensemble des pays les moins développés ; l'âge médian de la pyramide des âges est passé de 20 à 29 ans de 1970 à 1998. Le poids grandissant de la population inactive pourrait amener les autorités chinoises à relancer la fécondité afin d'étaler dans le temps les effets du vieillissement. La marge de manœuvre entre chômage et rapport actifs/retraités est très étroite.

Les difficultés économiques

La Chine connaît depuis 1997 des vagues de licenciements sans précédent dans le secteur étatique²². Soutenues par les autorités municipales des villes industrielles, les entreprises appartenant aux secteurs protégés et rentables (énergie, etc...) ont bénéficié

²⁰ L'objectif officiel est de ne pas dépasser 1,6 milliard.

²¹ Jean-Pierre LARIVIERE, Les changements démographiques dans « l'Empire du milliard », La Chine et les Chinois de la diaspora, CNED-SEDES/HER 1999, P. 14-18.

²² Lire à ce sujet Jean-Louis ROCCA, La vague du chômage déferle sur la Chine, le Monde diplomatique, janvier 1999, p. 16 et 17.

d'investissements massifs pour les moderniser alors que les actifs des autres ont été transférés à des entreprises plus rentables ou utilisés dans les « *zones économiques spéciales (ZES)* ». Beaucoup d'entreprises sont donc devenues des entités seulement destinées à verser un salaire à des employés sans travail et les déficits se sont accumulés obligeant les autorités à réagir et à licencier en masse. La décision a été prise par les autorités locales et le pouvoir central a officialisé ultérieurement cette situation.

Fin 1997, on dénombrait 5 678 000 chômeurs soit 3,1 % de la population active urbaine. Ce chiffre semble assez faible, mais la réalité est toute autre. Afin de rendre la situation moins dangereuse politiquement, le chômage a été segmenté. En effet, à côté des chômeurs enregistrés, on trouve les « *xiagang* »²³ c'est à dire les employés mis à pied, mais qui conservent un certain lien avec leur entreprise et qui en théorie perçoivent une partie de leur salaire. En 1996, dix millions de ceux-ci étaient officiellement dénombrés. Une source²⁴ cite douze millions de licenciements en 1998 et onze millions en 1999. Le chiffre de vingt à vingt-cinq millions de « *xiagang* » en début 1999²⁵ semble être réaliste. En additionnant les chômeurs enregistrés et les « *xiagang* », le nombre de sans-emploi peut être estimé entre vingt-six et trente et un millions soit 18 à 20 % de la main d'œuvre urbaine. Il faut y ajouter les travailleurs mis d'office à la retraite anticipé à 45 ans pour les femmes et à 50 ans pour les hommes et les travailleurs au chômage partiel ne percevant qu'une partie de leur salaire. Selon Roland LEW²⁶, le chômage reconnu ou déguisé représenterait 20 % de la population active des villes, chiffre bien plus élevé que les 6 % reconnus par les publications officielles.

Ces vagues de licenciement se seraient poursuivies en 2000 puisque certains spécialistes estimaient nécessaires de licencier vingt à vingt-cinq millions de personnes et elles ne seraient pas terminées. Elles ont généré une situation sociale explosive et remis en cause la structure sociale urbaine. Les ouvriers et employés des entreprises publiques qui appartenaient autrefois à une classe privilégiée intègrent la « *nouvelle pauvreté* ». Le nombre « *d'urbains à revenu faible* » est en augmentation perpétuelle et atteint 9,2 % de la population urbaine en 1997. Selon des sources chinoises, trente-six à quarante millions de citoyens étaient en difficultés au début de 1998. La pauvreté progresse et beaucoup de villes ont instauré un revenu minimum.

²³ Littéralement : ceux qui sont descendus de leur poste.

²⁴ Agence France-Presse, Pékin, 28 février 1998

²⁵ Jean-Louis ROCCA, La vague de chômage déferle sur la Chine, le Monde diplomatique, p. 16 et 17.

²⁶ Les cinquante ans de la République populaire de Chine, En Chine, un Etat autoritaire mais faible, le Monde diplomatique, octobre 1999, p. 18 et 19.

Ces chiffres généraux masquent de grandes disparités régionales et surtout un accroissement des écarts de niveaux de vie puisque selon une enquête de 1997, 1,3 % de familles contrôle 31,5 % des actifs totaux et les 44 % de familles les plus pauvres n'en possède que 3 %. Cette fracture sociale ne peut qu'amplifier le ressentiment des gens en difficultés. Par ailleurs, les femmes paient le prix fort de la crise puisque plus de la moitié des chômeurs et « *xiagang* » est constituée par des femmes alors que ces dernières représentent à peine le tiers des employés des entreprises publiques.

Cette situation est aggravée par l'arrivée chaque année de 10 à 15 millions de jeunes sur le marché de l'emploi, par le sous-emploi dans les campagnes et la surpopulation agricole qui exercent une forte pression sur ce marché.

La surpopulation agricole

La République populaire de Chine connaît jusqu'en 1960 un développement urbain sans précédent. Par la suite, la politique maoïste « *d'assignation à résidence* » des ruraux avec la mise en place du « *hukou* »²⁷ (livret de résidence) bloque pendant plus de vingt ans l'exode rural. Ce système va entraîner le développement en vase clos des populations urbaine et rurale, un fossé en termes de niveau de vie entre les villes et les campagnes et un excédent de population agricole. Ce dualisme de la société chinoise va renforcer l'attrait qu'exerce la ville sur les paysans. Le « *hukou* » sera assoupli en 1984.

Pourtant en 1976 avant les réformes, l'exode rural reprend ; il connaît une poussée en 1982 à la suite de la décollectivisation agraire et se stabilise en 1985 à 6 ou 7 millions par an²⁸. Il n'empêchera pas pour autant l'augmentation du volume de la population rurale.

Une partie de l'allègement de la pression sur la terre s'opérera sans départ pour la ville surtout après 1985. Craignant un exode rural massif, les autorités prônent l'exode agricole c'est à dire l'abandon de l'agriculture pour une autre activité sans changement de résidence. Des entreprises rurales non agricoles vont se développer mais seront insuffisantes à résorber le surplus de main d'œuvre rurale.

A cet exode rural officiel, il convient d'ajouter les « *mingong* », migrants considérés comme saisonniers ou temporaires (ils sont considérés comme résidents ruraux car ils rentrent

²⁷ Lire Eric FLORENCE du CECLI (Centre d'études chinoises de l'université de Liège), Les migrations en Chine et leurs implications sur le plan urbain, compte-rendu du séminaire organisé les 25 et 26 mai 2000 par l'IHESI sur l'immigration asiatique.

²⁸ Jean-Pierre LARIVIERE, Les changements démographiques dans « l'Empire du Milliard », La Chine et les Chinois de la diaspora, CNED-SEDES/HER 1999, p. 28.

dans leurs villages pour les fêtes alors qu'ils passent une grande partie de l'année dans les villes). Ces travailleurs constituent une main d'œuvre bon marché largement exploitée et occupée aux tâches pénibles dans les services ou industries. Ils forment dans les villes une catégorie de citoyens de seconde zone. Dans un tel contexte, on peut s'interroger sur la capacité des villes à absorber le surplus de population agricole et sur la capacité de la société urbaine à intégrer sans discrimination ces travailleurs temporaires.

Selon Jean-Louis ROCCA (le Monde diplomatique, janvier 1999, La vague de chômage déferle sur la Chine), « *Il semble donc se dessiner une nouvelle géographie du travail. D'abord, une population rurale massivement pourvoyeuse de main d'œuvre bon marché qui s'emploie dans des secteurs où règnent des méthodes d'exploitation dignes des pires moments du XIXe siècle... Ensuite, des citadins privilégiés vivant dans des zones où une offre de travail existe, mais qui se trouvent en concurrence directe avec la main d'œuvre rurale. Enfin, une population urbaine déclassée située dans les provinces de tradition industrielles et survivant grâce au soutien financier (mais jusqu'à quand ?) d'un appareil étatique essayant par tous les moyens de limiter les conséquences sociales de la grande mutation de l'emploi* ».

Une telle situation pourrait évidemment entraîner une déflagration sociale mais est également propice au développement d'une émigration économique.

212/ La politique intérieure chinoise

La politique intérieure chinoise se caractérise par un Etat autoritaire, mais faible²⁹ et le maintien d'une discrimination entre les ruraux et les citadins peu propice à désamorcer les conséquences sociales de la pauvreté qui s'installe.

Un Etat autoritaire, mais faible

L'Etat a un sentiment persistant d'insécurité et il réagit de manière répressive plutôt qu'éducative comme le montre la répression conduite contre la secte « *Falun Gong* ». Il est incapable de juguler le mécontentement grandissant de la population face au chômage et à la pauvreté. Le pays semble connaître des difficultés d'orientation pour assurer sa transition

²⁹ Lire Roland LEW, Les cinquante ans de la République populaire, En Chine, un Etat autoritaire mais faible, le Monde diplomatique, octobre 1999, p. 18 et 19.

économique. L'Etat chinois paraît impuissant à intervenir dans beaucoup de secteurs de la vie quotidienne et économique notamment face aux féodalités régionales.

En conséquence, on peut s'interroger sur la volonté de l'Etat chinois et sur sa capacité à lutter contre l'émigration clandestine même si le porte-parole de l'ambassade de Chine en France a déclaré, à l'issue du drame de Douvres fin 1999, que l'Etat chinois était très sévère avec les passeurs et que les profits générés par ce trafic étaient confisqués. Bien sûr, l'ouverture de la Chine s'est traduite par une plus grande facilité pour entrer dans le pays mais aussi pour en sortir. Il convient de rappeler que l'émigration clandestine individuelle est très rare car techniquement difficile et, le plus souvent, le migrant a recours à un passeur rattaché à un réseau qui fonctionne comme une agence ; certaines de ces agences ont pratiquement pignon sur rue. Même si peu d'informations sont disponibles à ce sujet, l'émigration fait appel à la corruption et à la complicité active ou passive (laisser-faire) des fonctionnaires locaux.

Une discrimination entre population urbaine et rurale

Le « *hukou* » même s'il a été assoupli constitue un frein aux migrations intérieures pourtant nécessaires pour résorber une population agricole surnuméraire et maintient une discrimination préjudiciable aux ruraux. La politique communiste des années 1950 visait à limiter la croissance de la population urbaine et à transformer des « *villes consommatrices* » en « *villes productrices* »³⁰, afin d'optimiser la production industrielle tout en minimisant les coûts. Le « *hukou* »³¹ est l'instrument de cette politique. Il est un véritable livret de résidence qui contient une carte pour chaque membre de la famille. Ce livret est fondamental car « *De sa naissance à sa mort, tous les évènements de la vie des individus sont liés au hukou. Que ce soit la satisfaction des besoins essentiels, le mariage, l'enterrement, le choix ou le changement d'emploi ou encore le statut social, tout passe par le hukou. (...) il détermine les céréales que l'on mange, le lieu où l'on étudie et l'endroit où l'on travaille... Le hukou est devenu un instrument de limitation des libertés* »³².

Il divise la population chinoise en deux groupes : population agricole et non agricole. Il aboutit à « *un ordre hiérarchisé et catégoriel de citoyens dont certains bénéficient, grâce*

³⁰ M. K. WHYTE and W. L. PARISH, *Urban Life in Contemporary China*, The University of Chicago Press, Chicago and London, 1984, p. 27.

³¹ Lire Eric FLORENCE du CECLI (Centre d'études chinoises de l'université de Liège), *Les migrations en Chine et leurs implications sur le plan urbain*, compte-rendu du séminaire organisé les 25 et 26 mai 2000 par l'IHESI sur l'immigration asiatique.

simplement à leur lieu de naissance, de certains privilèges socio-économiques »³³. La détention d'un « *hukou* » non agricole permettait de se procurer des biens, notamment des céréales à des prix subventionnés dans des magasins d'Etat et de bénéficier d'avantages comme un emploi dans une entreprise d'Etat, un logement, la scolarité dans une école publique. En 1984, le système est assoupli et va favoriser l'exode rural puisque les paysans sont autorisés sous certaines conditions à offrir leur main d'œuvre dans les villes et à s'y installer. En 1990, le rationnement des céréales est supprimé.

Pourtant, même si les migrations vers les villes sont tolérées, les autorités municipales découragent les travailleurs migrants de s'y installer puisque l'accès aux services publics leur est limité et le statut de résident urbain permanent, c'est à dire le « *hukou* » urbain leur est généralement refusé. Par ailleurs, elles multiplient les formalités administratives pour décourager l'installation provisoire des travailleurs temporaires et rendent difficile la légalisation des activités des commerçants migrants encourageant donc le travail « *au noir* ».

Tout est fait pour maintenir la population agricole dans la pauvreté, creuser le fossé entre les ruraux et les citadins et exacerber les tensions sociales. Une telle situation ne peut qu'encourager au départ les laisser-pour compte, persuadés de trouver ailleurs, notamment en Europe, une vie plus décente.

213/ Une source de profits considérables

Au-delà de la situation économique dégradée, du sous-emploi et de la pauvreté qui motive le départ des migrants attirés par le niveau de vie de l'Europe occidentale, le véritable moteur de l'immigration clandestine est constitué par l'argent et le caractère très lucratif de ce trafic auquel se livrent de nombreux réseaux bien souvent aux mains des grandes organisations criminelles transnationales. A cet égard, ce trafic d'êtres humains n'est pas sans rappeler le « *coolie trade* » organisé au 19^e siècle par les puissances coloniales avec l'autorisation des autorités chinoises pour fournir une main d'œuvre bon marché à l'Occident.

Un coût exorbitant

Le coût du passage clandestin varie considérablement en fonction des destinations et de la qualité du service c'est à dire la rapidité de la translation, les modes de transport utilisés

³² Y. BLAYO, Des politiques démographiques en Chine, PUF Diffusion, Paris 1997, p. 30.

³³ Zhu HAIBO, Le hukou au gré des réformes, Perspectives chinoises, n° 20, mars-avril 1994, p. 10.

et le confort, l'usage ou non de faux papiers, l'efficacité pour déjouer la surveillance des frontières, etc... Le prix correspond généralement à la prise en charge du clandestin depuis son départ jusqu'à son arrivée dans le pays de destination finale, y compris les frais relatifs au transit dans différents pays lorsque le voyage n'est pas direct.

Les prix sont très élevés en comparaison du niveau de vie du Chinois moyen. Selon Emmanuel MA MUNG³⁴, les prix oscillent entre 120 000 et 150 000 F par tête pour l'Europe. D'autres sources évoquent un minimum de 80 000 F pour des conditions de voyage très sommaires (voyage par camion pouvant durer six mois) et une pointe à 60 000 dollars US pour des conditions de transport optimales.

Le travail clandestin, prolongement naturel de l'immigration clandestine

Généralement, le candidat verse une petite partie de la somme au départ (10 à 20 %) et doit acquitter le solde à l'arrivée. Souvent, c'est la famille du migrant déjà installée dans le pays d'accueil qui paye la facture car la migration s'effectue généralement vers un pays où le candidat a déjà des parents proches. Lorsque le candidat ne dispose pas des fonds nécessaires et n'a pas de proches pouvant payer les trafiquants, il s'endette et il est contraint à l'arrivée, ou même souvent en cours de translation, de travailler dans des conditions pénibles soit pour un employeur clandestin qui reversera une partie du salaire à l'organisation trafiquante, soit pour l'organisation elle-même comme homme de main dans des trafics divers ou comme prostituée pour les femmes. Cet aspect met en lumière les liens qui associent l'immigration clandestine à la prostitution, au proxénétisme mais surtout au trafic de main d'œuvre et au travail illégal.

Le migrant, souvent peu fortuné, est donc amené à s'installer à l'arrivée dans une situation d'exploitation, forme d'esclavage moderne, pour une période qui peut durer plusieurs années au seul profit d'un employeur peu scrupuleux ou d'une organisation criminelle. Cette obligation fait partie du « *contrat* » conclu au départ avec le réseau d'immigration clandestine. En cas de non-acquittement de la dette, des représailles physiques seront exercées contre la famille du migrant. Les enquêtes menées en France révèlent que les réseaux d'immigration clandestine possèdent leurs propres ateliers clandestins et que l'immigration clandestine leur fournit une main d'œuvre peu onéreuse. Les enjeux financiers sont importants puisqu'on estime que le chiffre d'affaires d'un atelier clandestin atteint 500 000 à 700 000 F.

Par ailleurs, si tous les travailleurs « *au noir* » ne sont pas des étrangers en situation irrégulière, il n'en reste pas moins que le travail illégal est pour le clandestin le seul moyen de travailler même lorsqu'il n'a aucune dette à rembourser à son passeur. Les conditions du travail clandestin sont très dures ; pour des raisons de rentabilité, les clandestins travaillent douze par jour et sont hébergés par leur employeur dans des conditions misérables.

Le commerce des illusions

Les migrants chinois éprouvent des difficultés à s'intégrer dans un dispositif d'immigration légale et constitue une proie facile pour les passeurs. L'immigration clandestine apparaît comme un gigantesque marché très lucratif à tel point que les organisations de trafiquants maîtrisent ce marché et exercent à l'encontre des candidats au départ une certaine « *publicité* » destinée à les intoxiquer. Les trafiquants proposent une alternative à la migration légale : un changement de vie « *clefs en main* » avec promesse d'emploi dans « *l'eldorado occidental* ». Ils leur font miroiter les possibilités de faire fortune en Europe ou dans les pays neufs (Etats-Unis, Australie etc...). Par exemple, sont installées au Pakistan des agences de voyage spécialisées dans l'immigration clandestine et qui démarchent le client chinois (projection de films etc...). Comme le candidat est très peu informé sur les possibilités d'émigration légale assez larges qu'offrent des pays comme l'Australie et ne dispose que de l'information donnée par les passeurs, l'immigration clandestine s'en trouve renforcée. Ainsi que l'explique M. Philip RUDDOCK³⁵, les autorités australiennes ont effectué une campagne d'information (brochures, dépliants, vidéos), notamment en Asie et en Chine, à destination des candidats à l'émigration pour les informer des dangers et aléas de l'immigration clandestine. Cette campagne aurait produit des résultats tangibles et encourageants.

L'immigration clandestine avec ses prolongements constitue une source importante de profit pour les passeurs, qui cesserait si l'immigration utilisait les voies légales existantes ; elle apparaît donc comme une nécessité pour les organisations criminelles impliquées.

Ainsi, ce trafic très lucratif correspond à une forme moderne de traite des êtres humains aux mains de la grande criminalité internationale dans un contexte intérieur chinois

³⁴ La diaspora chinoise géographie d'une migration, collection Géophrys, Ophrys 2000, p. 32.

³⁵ Ministre australien de l'immigration et des affaires multi-culturelles, compte-rendu du séminaire international organisé les 20 et 21 juillet 2000 à Paris par le Ministère de l'Intérieur sur la lutte contre les filières d'immigration clandestine, éditions SIRP, p. 26..

d'affaiblissement de l'Etat et de difficultés économiques. Ces filières d'immigration sont généralement liées à d'autres formes de criminalité.

22/ Organisation des filières.

Même si les filières d'immigration clandestine se caractérisent nécessairement par leur grande opacité pour échapper aux poursuites judiciaires et s'il est donc difficile de cerner les contours de la situation, on peut affirmer que l'immigration clandestine individuelle n'existe pratiquement pas : tout candidat est pris en charge dès le départ par une organisation plus ou moins efficace selon le prix payé. Ces filières semblent parfaitement organisées et réactives pour s'adapter aux parades des forces de police. Le migrant est considéré comme une marchandise et les conditions du voyage, très éprouvantes et souvent risquées pour la vie des migrants rappellent parfois le commerce des esclaves. Les types de filières, leurs modes opératoires et les grandes organisations criminelles méritent une attention particulière.

221/ *Type de filières*

Ces filières d'immigration sont avant tout chinoises ; elles sont dirigées, contrôlées et composées essentiellement de ressortissants chinois installés en République populaire de Chine, en Asie du Sud-est et en Europe dans les pays de transit ou d'accueil. Toutefois, l'immigration clandestine est de moins en moins ethnique et les organisations criminelles chinoises n'hésitent pas à sous-traiter le transport de clandestins chinois auprès d'autres mafias. Les filières chinoises sont généralement bien structurées, parfaitement cloisonnées comme toutes les organisations mafieuses et génératrices d'infractions nombreuses : falsifications de documents administratifs, extorsion de fonds, racket, trafic de main d'œuvre et emploi clandestin, corruption, proxénétisme.

Types d'organisation

Schématiquement, il est possible de décrire deux types de filières.

Il existe des filières sommaires qui utilisent des moyens « *artisanaux* » et qui s'adressent aux migrants peu fortunés. Elles organisent la translation sans utilisation de faux papiers et dans des conditions très rudimentaires. Le camion constitue souvent le moyen de transport utilisé et les clandestins y sont entassés nombreux. Le voyage peut durer très

longtemps jusqu'à six mois puisque l'itinéraire le plus souvent routier est étudié afin de déjouer la surveillance aux frontières. De nombreuses haltes parfois longues émaillent le voyage dans les pays de transit. Au cours de ces séjours, le clandestin peut être amené à travailler dans des ateliers clandestins pour payer son voyage. En conséquence, ce genre de filière offre moins de garantie de succès.

A l'opposé, des filières plus sophistiquées ont recours à des moyens beaucoup plus élaborés. Elles s'adressent aux clandestins qui ont davantage de moyens financiers. Le voyage est beaucoup plus rapide, utilise l'avion et s'opère dans des conditions bien plus confortables. Les clandestins sont dotés de faux papiers pour faciliter leur entrée dans le pays de destination.

Entre ces deux types d'organisation, existent des modèles intermédiaires. Les moyens de locomotion utilisés vont de la marche à pied à l'avion en passant par le camion, le taxi, le train, le car et peuvent varier au cours de la translation.

Le système est très bien organisé et planifié puisque l'origine provinciale des clandestins semble faire l'objet d'une organisation tournante privilégiant à tel moment une province chinoise, puis une autre.

Filières géographiques

Les principales villes de départ pour cette immigration irrégulière semblent être Hong Kong où siègent de nombreuses agences de voyages, Shanghai et Pékin. Actuellement les clandestins proviennent majoritairement du Sud de la Chine (Zhejiang et Fujian) selon une tradition historique bien établie, avec notamment la filière «*Wenzhou*» bien implantée en France. Plus récemment, des migrants originaires du Nord de la Chine (Jilin et Tsin-Tsao) chassés par le chômage sont apparus en nombre. Souvent, les candidats au départ transitent par les pays d'Asie du Sud-est notamment la Thaïlande, pays où sont fabriqués beaucoup de faux passeports.

En Europe, la France et la Grande-Bretagne semblent être les pays de destination (pays cible) majeure pour des raisons vraisemblablement historiques. Par ailleurs, la Grande-Bretagne présente un attrait particulier tenant à sa législation. En effet, le régime du droit d'asile est particulièrement intéressant : le fait de pénétrer sur le territoire britannique et de demander le droit d'asile protège le clandestin contre toute expulsion pendant le délai nécessaire à l'instruction de son dossier ; de plus, pendant cette période, le clandestin bénéficie d'aides sociales lui permettant de faire vivre sa famille. Or, le délai d'instruction

moyen d'un dossier de demande d'asile est de trois ans. D'ailleurs, la Grande-Bretagne, consciente du problème, a augmenté le nombre de ses fonctionnaires pour ramener le délai d'instruction à trois mois. En outre, dans ce pays, les contrôles d'identité sont inexistantes puisqu'il n'existe pas de carte d'identité nationale et la lutte contre le travail clandestin n'est pas développée alors que les incriminations pénales existent.

Concernant les itinéraires suivis, à l'exception des trajets directs comme Chine-Paris par avion ouverts aux migrants les plus fortunés qui font appel aux réseaux d'immigration clandestine les plus sophistiqués, ils se caractérisent par leur aspect indirect afin de pénétrer dans le pays cible en transitant par des nations dont l'accès est plus facile pour des raisons diverses (frontières moins surveillées, corruption, désagrégation de l'Etat, etc...) et qui permettent une entrée plus aisée dans le pays de destination. A cet égard, l'Europe de l'Est joue un rôle prépondérant, notamment la Russie et Moscou, la République tchèque et Prague ainsi que les Balkans ; elle constitue une zone de transit majeure puisque dans ces pays, depuis l'effondrement du bloc communiste, l'Etat est faible et contrôle mal ses frontières, la corruption est importante et les grandes organisations criminelles y sont bien implantées, le passage de migrants à destination de l'Europe occidentale n'y constitue pas une préoccupation importante pour les gouvernements. Schématiquement, il existe plusieurs filières par l'Europe centrale (République Tchèque, Pologne, Autriche), le Nord (Pays baltes) et le Sud de l'Europe (Russie-Balkans-Italie).

Sur la « *route des Balkans* »³⁶, l'Albanie et le Monténégro sont des zones de transit pour de nombreux clandestins qui débarquent ensuite dans les Pouilles en Italie. Selon certaines informations, Bar, le principal port du Monténégro compterait une flotte de quatre-vingt bateaux dédiés à l'immigration clandestine.

Par ailleurs, une filière par les Pays baltes se serait ouverte pour déjouer le renforcement des contrôles en Hongrie, Pologne et République tchèque.

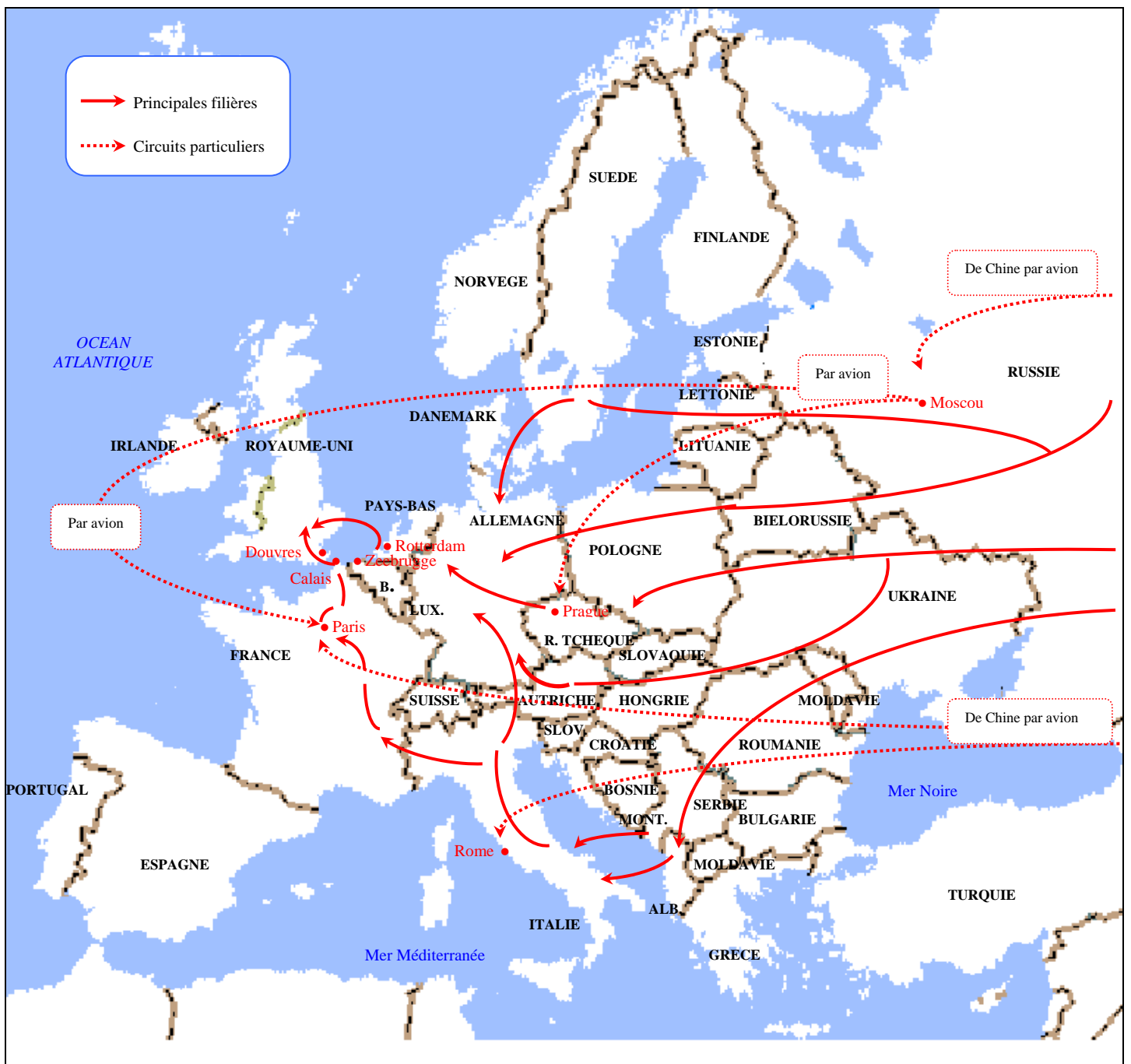
Certains circuits ont été clairement identifiés : Chine-Moscou par avion, puis Moscou-Paris par avion, ou Moscou-Prague par avion, puis Prague-Allemagne par camion en franchissant « *la frontière verte* », puis Allemagne-France en camion, ou Chine-Rome par avion, puis Rome-France par camion, bus ou train en franchissant la frontière à Vintimille.

En France, l'axe « *Vintimille-Calais* » très utilisé par les clandestins leur permet, en entrant par l'Italie, de traverser la France pour tenter de s'embarquer vers l'Angleterre.

³⁶ Rapport d'information de la commission sénatoriale des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur la coopération européenne dans le domaine de l'immigration du 22 juin 2000.

Toutefois, peu de Chinois sont interceptés sur cet axe car ils sont pris en charge par des filières très organisées.

Les circuits se diversifient sans cesse. Depuis le début de l'année 2000, des clandestins chinois en partance pour la Grande-Bretagne utilisent fréquemment les services de passeurs yougoslaves, italiens ou indiens qui organisent des passages groupés de clandestins dans des camions. Ils partent en majorité des Pays-Bas, passent par la Belgique et arrivent en Grande-Bretagne par Calais ou le port de Zeebrugge.



Les organisations trafiquantes possèdent une excellente faculté d'adaptation et une grande réactivité lorsqu'elles sont mises en échec par les forces de l'ordre et peuvent très facilement modifier leurs circuits.

La Police aux frontières (PAF) a interpellé sur le territoire français 2464 clandestins chinois en 1999 (soit une hausse de 41% par rapport à 1998) et 2888 en 2000 (soit une hausse de 17% par rapport à 1999). Les chiffres bruts peuvent sembler assez faibles mais les clandestins interceptés ne représentent qu'une petite partie du flux ; par contre, les variations d'une année sur l'autre sont significatives du développement de l'activité des réseaux d'immigration. Par ailleurs, la PAF a arrêté 759 passeurs chinois en 1999 au cours d'opérations de démantèlement des filières.

222/ Modes opératoires des filières

Les modes opératoires sont nombreux et variés. Ils ont pour seul but de permettre aux clandestins par des moyens souvent élaborés d'entrer en Europe sous une apparente légalité. Deux d'eux d'entre eux³⁷ méritent une attention particulière.

L'usage de faux documents d'identité et de voyage

Cette pratique est très courante, mais elle n'est souvent que l'accessoire d'un mode opératoire encore plus élaboré. Les clandestins chinois sont les premiers à pratiquer la fraude documentaire.

En raison du contexte politique, le Chinois dans son pays éprouve beaucoup de difficultés pour obtenir un passeport. Les passeurs procurent donc des passeports contrefaits en substituant de manière plus ou moins experte la photo du clandestin à celle du titulaire. Une telle contrefaçon qui peut être réutilisée plusieurs fois constitue le moyen de se faire délivrer indûment un visa authentique par le pays d'accueil.

Cette fraude documentaire est très liée aux conditions de transport. En cas de translation par voie terrestre (camion camionnette, bus ou véhicule particulier), il est fréquent de s'abstenir d'une telle fraude pour abaisser le coût du voyage. Dans ce cas, les clandestins franchissent successivement de nombreuses frontières.

Par avion, le clandestin est systématiquement muni d'un passeport contrefait, revêtu d'un visa de court séjour. L'obtention de ce visa nécessite le dépôt d'un dossier auprès d'une

délégation consulaire européenne. La constitution du dossier requiert souvent le recours à des agences de voyage complices ou peu regardantes qui permettent la présentation de réservations d'hôtels comme pièces justificatives, ou à des sociétés délivrant des invitations à caractère professionnel (stages en entreprise, voyages d'affaires, etc...). Toutes ces formalités sont évidemment diligentées par les réseaux d'immigration clandestine. D'ailleurs, le consulat de France à Pékin s'est inquiété d'une augmentation considérable des demandes de visa pour des visites touristiques ou professionnelles.

Un autre système consiste à doter le clandestin d'un faux passeport d'une nationalité non soumise à l'obligation d'un visa par le pays d'accueil. Cela nécessite le recours à une filière capable de fournir ce type de document. Les passeurs utilisent généralement des passeports de nationalités qui présentent des similitudes physiques avec les clandestins comme les passeports japonais, coréens ou singapouriens qui sont très prisés. On a constaté aussi l'usage de passeports français (volés) ou de cartes nationales d'identité italiennes (100 000 cartes d'identité italiennes d'une même série ont été volées et sont régulièrement retrouvées sur des clandestins).

Bien souvent, le migrant entre légalement sur le territoire d'accueil par exemple avec un visa de tourisme ou comme demandeur d'asile et s'y maintient ensuite illégalement.

Les faux touristes

Le mode opératoire consistant à faire passer le clandestin pour un faux touriste est le plus élaboré et le plus réfléchi, mais aussi le plus onéreux. Il est utilisé par les filières les plus organisées.

Il s'agit d'obtenir sur un document authentique la délivrance de visas Schengen touristiques pour un circuit dans plusieurs pays de l'espace Schengen. Les visas sont sollicités par l'intermédiaire d'agences de voyage complices et obtenus auprès de représentations diplomatiques européennes sans doute peu vigilantes (la plus sollicitée est le consulat de Grèce à Hong-Kong). Un dossier comprenant le circuit précis et les pièces justificatives (réservations de trains, d'autocars, d'hôtels) est déposé. Au cours du voyage, les clandestins disparaissent dès qu'ils ont atteint la destination cible et ils sont vraisemblablement récupérés par leurs futurs employeurs clandestins.

Par ailleurs, afin d'éviter la curiosité des services de l'immigration, chaque groupe de touristes composé de vingt à cinquante personnes entre dans l'espace Schengen par un Etat

³⁷ Informations recueillies auprès de la Direction centrale de la Police aux frontières (DCPAF).

autre que celui qui a délivré le visa, en espérant que l'Etat de transit sera moins vigilant. Certains autres groupes suivent un parcours complexe (Chine, Malaisie, Emirats arabes, Maroc) et arrivent à destination par des aéroports de province (Toulouse, Bordeaux) en estimant que les contrôles sont moins sévères que dans les grands aéroports internationaux. Ainsi, si les passeports sont authentiques ou si les contrefaçons ne sont pas repérées, ces touristes donnent l'apparence d'une parfaite légalité.

En outre, pour renforcer les apparences, les clandestins se conduisent comme de parfaits touristes, sont munis d'appareils photo ou de caméscopes et sont menés par un guide. Ils visitent les sites les plus célèbres et choisissent souvent des sites fréquentés pour disparaître.

Le mode opératoire peut être encore plus sophistiqué : le circuit déposé lors de la demande de visa avec la complicité de l'agence de voyage se calque en cours de route avec celui d'un véritable groupe de touristes (réservation dans le même hôtel etc...). Les clandestins respectent le programme jusqu'à la superposition des deux plannings et profitent alors de la confusion pour s'évanouir dans la nature et entraîner les policiers en surveillance sur la piste du groupe officiel.

Ces modes opératoires extrêmement élaborés ne peuvent être mis en œuvre et planifiés que par des organisations structurées et possédant des ramifications internationales dont l'objectif est clair : tirer de l'immigration clandestine des profits considérables.

223/ Implication des grandes organisations criminelles de type mafieux

L'immigration illégale est devenue l'objet d'un trafic d'êtres humains à grande échelle qui entre dans la grande criminalité organisée. Les autorités³⁸ ont acquis la conviction que ce commerce plus facile, plus rémunérateur et moins risqué que le trafic de drogue est contrôlé par les grandes organisations criminelles même si les preuves tangibles sont difficiles à réunir.

Concernant l'immigration clandestine chinoise, l'implication d'organisations liées aux Triades chinoises ne fait aucun doute en raison des conditions particulières de ce trafic.

³⁸ Allocution de Jean-Pierre CHEVENEMENT, compte-rendu du séminaire international organisé les 20 et 21 juillet 2000 par le ministère de l'intérieur sur la lutte re les filières d'immigration clandestine, éditions SIRP, p. 5 et 6.

Les Triades chinoises³⁹

Nées dans les provinces méridionales de Chine, les Triades n'étaient à l'origine que des armées privées au service de notables locaux. Puis, au cours du temps et des changements de dynastie, elles se sont transformées en mouvements révolutionnaires ou en organisations criminelles suivant en cela une évolution analogue à celle de la mafia sicilienne. Au 19^e siècle, elles luttent contre la dynastie mandchoue qui a chassé la dynastie Ming et contrôlent les activités criminelles comme la contrebande, le trafic de l'opium, la prostitution, le jeu etc... Avec la désintégration de l'Etat chinois au début du 20^e siècle, elles font alliance avec les seigneurs de la guerre. Puis, à partir de 1931, certaines Triades se mettent au service de l'envahisseur japonais, d'autres s'allient au Kuo Min Tang et d'autres enfin servent les communistes. Elles vont ensuite étendre leurs activités à l'étranger par l'intermédiaire des diasporas chinoises en Asie du Sud-Est, en Europe ou en Amérique. Le régime communiste de République populaire semble tolérer certaines Triades dites « *patriotiques* ». Certaines seraient étroitement liées aux services secrets chinois notamment à Hong Kong et dans la diaspora. D'autres seraient très actives dans l'activité économique non officielle au profit de l'armée ou de l'élite dirigeante pour lui fournir des produits de consommation de luxe introuvables en Chine. D'autres encore se livreraient à des activités criminelles traditionnelles comme la contrebande et le trafic de drogue afin de déstabiliser les pays pro-occidentaux de l'Asie du Sud-Est et de faire rentrer des devises. Il semble donc bien exister des liens entre l'Etat chinois et certaines Triades.

Parmi les Triades on peut citer⁴⁰ le Grand cercle (RPC, effectif ignoré), la Sun Yee On (Hong Kong, 60 000 membres), la fédération Wo (Hong Kong, 40 000 membres), le Bambou uni (Taiwan, 10 000 membres), la Bande des quatre mers (Taiwan, 5000 membres) et la 14 K (Hong Kong, 24 000 membres). La Triade 14 K active aux Etats-Unis, au Canada en Australie, en RPC et en Asie du Sud-Est, serait présente aussi en Europe notamment en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas.

Même si elles ne sont encore pas très présentes en France, les Triades chinoises sont vraisemblablement les organisateurs discrets de l'immigration clandestine chinoise à partir de Chine populaire (Hong Kong, Macao, etc...) ou de Taiwan : elles animent des réseaux, gèrent des contacts et ramassent l'argent. Elles disposent de puissants points de contact en Europe de

³⁹ Michel GURFINKIEL et Joël LEGENDRE, *Asie le temps des mafias*, Valeurs actuelles du 12 janvier 2000, p. 50-52.

⁴⁰ Thierry CRETIN, *Les puissances criminelles. Une authentique question internationale*, RAMSES 2001 Souveraineté et gouvernance, DUNOD, 2000, p.140-142.

l'Est (Moscou, Prague). Elles n'hésitent pas à sous-traiter à d'autres mafias comme la mafia russe l'immigration de certains de ses nationaux.

Les conditions particulières du trafic

Outre les énormes bénéfices que procure l'immigration clandestine aux passeurs et qui ne peuvent qu'attirer les grandes organisations criminelles, certaines conditions particulières de ce trafic révèlent l'implication de ces dernières mêmes si elles restent discrètes.

En premier lieu, ce trafic à grande échelle nécessitant des contacts (hébergement, transport) dans les nombreux pays de transit - notamment les pays de l'Est - et des complicités dans les agences de voyage, voire les ambassades et les consulats⁴¹, et faisant appel à la corruption, la sophistication des modes opératoires, la complexité des itinéraires pour déjouer la surveillance traduisent une organisation rigoureuse qui n'est pas à la portée de petites entités. Par ailleurs, les enquêtes menées ont mis en exergue le cloisonnement des réseaux, caractéristique des organisations mafieuses, empêchant ainsi les enquêteurs de remonter à la tête.

En second lieu, la brutalité du traitement des clandestins est impressionnante. Ainsi, les passeurs n'ont pas hésité à éliminer deux clandestins qui par une dispute au cours du transport avaient permis le repérage du groupe de clandestins par la police.

En troisième lieu, l'organisation des ateliers clandestins qui mettent en œuvre le travail clandestin démontrent une grande maîtrise pour déjouer les techniques policières (cloisonnement des réseaux, discrétion croissante etc...).

En quatrième lieu, les « *rapt de cargaison* » c'est à dire les enlèvements de clandestins arrivés à destination se sont multipliés⁴². Dans un cas, il s'agit d'obliger la famille récalcitrante à payer le solde du prix dû aux passeurs. Dans un autre cas, il s'agit simplement pour les passeurs d'augmenter encore leurs bénéfices en réclamant une rançon supplémentaire à la famille. Les passeurs escomptent que, s'agissant d'un immigré clandestin, la famille n'osera pas porter plainte afin de ne pas risquer la reconduite à la frontière. L'enlèvement est commandité par l'organisateur de la translation et exécuté par ses hommes de main sur place. La demande de rançon est assortie de menaces de mutilation pour être plus persuasive.

⁴¹ Selon Le Parisien du 7 juin 1997, un trafic de faux passeports au consulat de France à Pékin, impliquant des fonctionnaires chinois a été découvert.

⁴² La presse a relaté à de nombreuses reprises ce type d'évènements.

Toutefois, beaucoup de ces enlèvements sont l'œuvre de petits caïds locaux qui agissent pour leur propre compte et qui n'ont aucun rapport avec les filières d'immigration car l'immigration clandestine génère dans les pays d'accueil une délinquance résiduelle telle que rapt, racket, coups et blessures etc...

En réalité, très peu d'affaires ont révélé de manière irréfutable la présence des Triades chinoises en France. Pourtant, le démantèlement à Paris en 1995 d'une filière d'importation d'héroïne a montré l'implication de membres présumés de la Triade 14 K et a donc confirmé la présence des Triades en France.

En conclusion sur la dimension clandestine, les organisations criminelles qui organisent l'immigration exploitent les difficultés économiques de la Chine et font miroiter aux candidats un avenir meilleur en Europe et la garantie d'un emploi en profitant de leur crédulité. Elles n'hésitent pas à démarcher les candidats. Les bénéfices considérables qu'elles en tirent renforcent leur puissance. L'appât du gain constitue donc le moteur essentiel de l'immigration clandestine chinoise. Le candidat à l'émigration n'aurait bien souvent pas les moyens financiers d'émigrer même légalement. Le trafiquant lui offre le moyen de réaliser son rêve moyennant un passage plus ou moins long dans un atelier clandestin pour payer son voyage.

Outre le risque de voir l'Europe submergée par les migrants, le risque majeur réside dans la substitution d'un système d'immigration illégale gérée par les organisations criminelles au système légal relevant de la responsabilité des Etats. Cette substitution a comme corollaire la montée en puissance du crime organisé, l'affaiblissement de l'Etat et le déclin des valeurs démocratiques.

La lutte contre l'immigration clandestine prend ainsi une autre dimension, celle de la lutte contre le trafic d'êtres humains et la grande criminalité internationale organisée.

Partie III

La diaspora chinoise : simple facteur d'attraction migratoire ou acteur de l'immigration clandestine ?

En préambule à cette question, il convient de définir le vocable de diaspora. Ce terme est de plus en plus utilisé pour désigner des populations migrantes. Le sujet a fait l'objet de nombreux ouvrages, notamment Emmanuel Ma Mung qui a publié *La diaspora chinoise*

géographie d'une migration en 2000, Gérard Challiand qui a écrit *l'Atlas des diasporas* en 1992, Pierre Trolliet qui est l'auteur d'un *Que sais-je ? La diaspora chinoise* publié en 1994 et mis à jour en 2000, La Revue Européenne des Migrations internationales qui a édité un numéro *La diaspora chinoise* en Occident et d'autres encore. Selon Emmanuel Ma Mung⁴³, une diaspora présente deux « caractères morphologiques objectifs » : la « multipolarisation de la migration » et « l'interpolarité des relations », et deux « caractères internes » : « une identité sociale de caractère ethnique » et « un territoire discontinu ». Le premier caractère objectif correspond à la définition de la diaspora qui signifie en grec dispersion et définit la multipolarisation de la migration d'un même groupe national, ethnique ou religieux dans différents pays ou pôles migratoires. L'interpolarité des relations décrit non seulement les liens économiques, informatifs et affectifs entre les membres des différents pôles migratoires, mais aussi les relations entre chaque pôle migratoire et le pays d'origine comme dans les migrations classiques, mais surtout le réseau complexe de liens existant entre les différents pôles migratoires ; ce dernier type de relations différencie la diaspora de la migration classique.

L'identité sociale de caractère ethnique est fondée sur le sentiment de partager une origine commune, réelle ou supposée, d'appartenir à un même groupe ethnique. Cette identité fait référence au passé, à la conservation d'une mémoire des origines et à la constitution d'une histoire de ces origines. La discontinuité territoriale peut s'exprimer au plan local par la concentration d'une population dans un quartier donné, quartiers chinois de Paris par exemple, ou par la dissémination de petits groupes ou même de ménages et d'individus dans l'espace urbain. Globalement, le territoire de la diaspora est constitué d'autant d'espaces disjoints que de lieux de présences locales, reliés entre eux par des échanges dont l'unité est donnée par la mémoire collective.

La migration chinoise obéit bien à ces critères et correspond sans conteste à une diaspora.

En l'occurrence, il ne s'agit pas de jeter la suspicion sur une minorité ethnique résidant en Europe, mais simplement d'étudier, d'une part, le facteur d'attraction migratoire que peut représenter la diaspora chinoise du fait de ses caractéristiques et son organisation et d'autre part le soutien actif qu'elle est susceptible d'apporter à l'immigration clandestine, voire ses liens avec les organisations criminelles de type mafieux.

Cette étude peut être menée au travers de sa dimension géopolitique et sa puissance économique.

⁴³ La diaspora chinoise, géographie d'une migration, collection Géophrys, éditions Ophrys, 2000, p. 8-10.

31/ Dimension géopolitique

La diaspora présente une dimension géopolitique planétaire particulière facilitant les mouvements migratoires clandestins et comportant trois volets : une solidarité communautaire qui se traduit par des relations interpolaires très développées, une grande indépendance vis à vis du continent chinois malgré des liens étroits et une solide autonomie à l'égard des pays d'accueil.

La question qui se pose aux Chinois d'outre-mer est double : quelle attitude prendre vis à vis des deux pouvoirs chinois antagonistes, celui de la RPC et celui de Taiwan, mais aussi quelle position adopter vis à vis du pays d'accueil en termes d'intégration ?

311/ La diaspora et le monde chinois

Les relations de la diaspora avec la Chine se sont révélées assez tumultueuses et se sont construites en plusieurs phases. La diaspora est au centre de deux problématiques géopolitiques : d'une part, les rapports sino-chinois entre les deux Chine antagonistes et, d'autre part, les rapports entre une Chine bicéphale et les autres pays, notamment les jeunes nations du Sud-Est asiatique.

La diaspora, enjeu d'une lutte d'influence entre la RPC et Taiwan

En 1949, après l'avènement de la Chine communiste, beaucoup de Chinois d'outre-mer possèdent encore un passeport relevant de la Chine nationaliste de Taiwan. Les autres Chinois expatriés, naturalisés dans leur pays d'accueil n'étaient pas particulièrement bien disposés à l'égard d'une Chine communiste qui était hostile au genre de vie ayant fait leur fortune, c'est à dire la libre entreprise alors même que la plupart des pays d'accueil étaient opposée à l'idéologie communiste. Taiwan jouissait donc une situation favorable.

Toutefois, Pékin bénéficiait de la présence sur son territoire de la parentèle des Chinois d'outre-mer estimée à environ 10 millions de personnes. La diaspora sera donc l'objet d'une lutte d'influence multiforme (journaux, bourses d'étude, conférences etc...) opposant les deux Chine⁴⁴ dont les enjeux seront autant politiques qu'économiques. De nombreuses associations contrôlées pour les unes par Pékin, pour les autres par Taiwan seront chargées

d'attirer les sympathies et de drainer l'argent des expatriés. Cet argent représente 5% des revenus internationaux de la RPC entre 1950 et 1954 et 300 millions de dollars d'investissement à Taiwan entre 1952 et 1976⁴⁵.

Alors que Taiwan reste fidèle au « *jus sanguinis* » selon la loi sur la nationalité de 1929, Pékin se rallie, lors de la conférence de Bandung en 1955, au principe du « *jus soli* » et inaugure ainsi une politique nouvelle qui se veut rassurante pour les pays d'accueil : la RPC renonce en théorie à tout droit de regard sur les émigrés chinois ayant acquis la nationalité du pays d'accueil. Au nom de la « *coexistence pacifique* », elle se déclare prête à signer des traités sur le statut des Chinois d'outre-mer avec les pays de l'Asie du Sud-Est. Des accords sont ainsi conclus avec l'Indonésie, la Birmanie et le Nord-Vietnam. Pourtant, partout ailleurs, faute de relations diplomatiques suffisantes, l'influence de Taiwan restera prépondérante.

Deux événements vont rendre difficile la situation de la diaspora chinoise. En 1965, une tentative de coup d'Etat pro-communiste en Indonésie provoque une répression militaire impitoyable laissant 300 000 victimes et entraînant l'exode de nombreux Chinois d'Indonésie. En 1966, débute la révolution culturelle en RPC. Cet événement est approuvé par des groupes très minoritaires dans la diaspora, provoquant des affrontements en Malaisie, en Birmanie et en Indonésie ainsi que des troubles au Cambodge. Par ailleurs, des exactions et des crimes sont commis au sein de la parentèle de la diaspora restée sur le continent chinois, qui est alors diabolisée par ses attaches à l'étranger ; les Chinois d'outre-mer rapatriés furent exclus du parti et renvoyés de l'Administration. En conséquence de 1965 à 1974, date du rapprochement sino-américain, la diaspora chinoise se trouve dans une situation très inconfortable : d'une part, elle est considérée comme « *une cinquième colonne* » du communisme par les pays d'accueil qui, en grandes difficultés économiques, sont aiguillonnés par la propagande anti-communiste de Taiwan, d'autre part, elle est isolée du continent chinois et la qualité de Chinois d'outre-mer ou apparenté n'y est pas très populaire auprès des autorités.

La réconciliation du monde chinois

Avec le désengagement américain au Vietnam en 1975 et la disparition de Mao en 1976, Deng Xiaoping inaugure une politique de modernisation et d'ouverture totalement

⁴⁴ A Taiwan et à Pékin sera créé une Commission chargée des Chinois d'outre-mer de rang ministériel

⁴⁵ Pierre TROLLIET, La diaspora chinoise, Que sais-je, PUF, 2000, p. 74.

opposée à celle des vingt années précédentes : appel aux capitaux étrangers, ouverture de la Chine littorale et création de cinq « *Zones économiques spéciales (ZES)* ». Cette politique d'ouverture s'appuie sur la mobilisation des entreprises et de la puissance financière du monde chinois, facilitée par la structure de la diaspora organisée en réseaux associatifs et familiaux. Il s'agit essentiellement d'une ouverture sino-chinoise puisque les cinq « *ZES* » sont installées sur les grands foyers d'émigration vers l'outre-mer comme Amoy au Fujian ou Hainan et Shenzhen au Guangdong. En outre, les investisseurs chinois d'outre-mer bénéficient de conditions particulières favorables à l'instar des « *Zones spéciales d'investissement* » offertes aux Taiwanais dans la province du Fujian. Ainsi, de 1980 à 1988, les investissements des seuls Chinois d'outre-mer en RPC se montent à plus de 5,3 milliards de dollars sur un investissement étranger total de 9,5 milliards alors qu'ils atteignent un milliard de dollars à Taiwan⁴⁶. Hong Kong et Taiwan sont les deux plus gros contributeurs. Corrélativement, les échanges entre la Chine et le monde chinois se développent d'une manière formidable. Hong Kong est alors le premier partenaire de la RPC et Taiwan délocalise sur le littoral du Fujian de nombreuses entreprises d'industrie légère à fort coefficient de main d'œuvre (la main d'œuvre en RPC coûte 20 à 50 fois moins chère que dans le reste du monde chinois).

Le rôle des Chinois d'outre-mer dans le décollage économique de la Chine a donc été déterminant. Ce développement a surtout profité à la Chine méridionale notamment le Guangdong et le Fujian qui sont les principaux foyers d'émigration de la diaspora. En effet, le premier bénéficiaire de ces investissements est la province du Guangdong⁴⁷ et plus particulièrement le delta de la rivière des Perles. Les industriels de Taiwan quant à eux ont surtout investi au Fujian (35 % du total des investissements étrangers).

Ce rapprochement économique s'accompagne de retrouvailles humaines, familiales et culturelles. Les autorités de Pékin s'efforcent de dédommager la parentèle des émigrés malmenés par la Révolution culturelle. Les Chinois d'outre-mer et ceux de Taiwan sont autorisés à visiter le Continent et leur famille et peuvent constater l'archaïsme de la Chine communiste alors que les Chinois du Continent découvrent la modernité au contact de leurs cousins d'outre-mer. Ainsi, le 16 juillet 1987, les Taiwanais reçoivent l'autorisation de se rendre à Hong-Kong et Macao, puis sur le Continent à partir du 15 octobre. Réciproquement, les Chinois de RPC peuvent progressivement se rendre à Taiwan. Les entrées de touristes en

⁴⁶ Hung-yu Chen, *China's Political Division and Chinese Communities in Southeast Asia*, Issues and Studies, avril 1991, p. 69-92.

⁴⁷ Lire Eric BOUTEILLER, Attirer un oiseau sur une branche, *Economie Internationale*, n° 57, 1er trimestre 1994, p.98-115.

RPC passent de 2 millions en 1978 à 57,6 millions en 1997⁴⁸ et les recettes touristiques s'envolent. Il s'agit essentiellement d'un tourisme sino-chinois puisque sur 51 millions de touristes reçus en RPC en 1995-96, 87 % proviennent de Hong Kong, Macao et Taiwan. En Chine communiste apparaissent un peu partout des édifices religieux et des équipements publics financés par la diaspora. Le monde chinois se redécouvre après 50 ans de rupture et, au-delà de la différence politique, le sentiment d'appartenir à un même peuple s'en trouve renforcé. Même les évènements de la place Tian'anmen de 1989 qui auraient pu tout remettre en cause ne sont plus ressentis que par certains milieux éclairés et les affaires ont repris au bout de six mois.

La Chine populaire est fière de ses ressortissants d'outre-mer qui ont été consacrés à l'étranger dans le domaine des arts et des sciences comme le violoncelliste Yo Yo-ma. Après avoir été qualifiés de traîtres pendant la révolution culturelle, les Chinois d'outre-mer sont à nouveau appréciés et sont devenus les meilleurs intermédiaires pour aider la Chine à s'ouvrir vers l'extérieur. Membres du conseil d'administration ou directeurs de grandes compagnies, ils servent d'intermédiaires entre les occidentaux et les responsables chinois ; introduits dans tous les milieux et réactivant leurs réseaux familiaux, ils ont plus de chances que quiconque de décrocher un contrat.

Cependant selon Brigitte de Beer Luong⁴⁹, « *Pour la majeure partie de la diaspora, le cordon ombilical avec la Chine continentale a été coupé après la seconde guerre mondiale et l'arrivée au pouvoir des communistes à Pékin* ». Peu d'expatriés songent à revenir au pays pour y finir leurs jours et les jeunes générations ne comprennent pas pourquoi les autorités chinoises comptent sur eux pour financer les équipements publics (écoles, etc...). Le développement des relations économiques entre la Chine et sa diaspora s'expliquerait surtout par le fait que cela est très rentable pour les expatriés car les rapports sont très intéressants. En conséquence, la nature des relations entre la Chine et sa diaspora pourrait changer. Le sentiment et le patriotisme pourraient céder la place aux intérêts.

Une diaspora éclatée en de nombreux pôles fortement liés entre eux et à la mère-patrie

⁴⁸ Pierre TROLLIET, Un monde chinois, La Chine et les Chinois de la diaspora, CNED-SEDER/HER 1999, p. 77.

⁴⁹ Dossier la Chine, Les Chinois d'outre-mer, Revue Défense Nationale 01/1993, p. 29-89.

Au sein du monde chinois, les relations se caractérisent donc par une multipolarisation des flux doublée d'une forte polarisation sur la mère-patrie.

En effet, les relations établies entre les différentes communautés chinoises dans le monde sont utilisées lorsque la situation des Chinois se dégrade dans un pays d'accueil. Lors de la répression anti-chinoise consécutive à la tentative de coup d'Etat en Indonésie en 1965, on assista à une fuite des capitaux vers Singapour et la Thaïlande. Cette multipolarisation se traduit aussi en termes migratoires et la présence d'une communauté chinoise a un puissant effet attracteur sur les autres en cas de menace ou d'opportunité économique. Lors des conflits vietnamien et cambodgien, de nombreux immigrés chinois ont réémigrés en Chine, mais aussi en Europe pour fuir les persécutions anti-chinoises. Comme bel exemple de réémigrations successives dans l'espace de la diaspora, Emmanuel Ma Mung⁵⁰ cite le cas d'un Chinois Teochiu du Cambodge : réfugié en France en 1970, il émigre au Canada pendant plusieurs années ; en 1980, il revient en France et ouvre un restaurant et un commerce d'objets exotiques grâce notamment à des emprunts auprès de ses compatriotes Teochiu, mais aussi Wenzhou. Ce dernier exemple montre que les relations s'élargissent à des groupes chinois d'origine régionale et donc de dialectes différents.

Par ailleurs, les liens entre la Chine et la diaspora sont restés très forts. Les Chinois d'outre-mer ont toujours gardé le contact avec le Continent par l'intermédiaire d'organisations claniques ou religieuses et ont envoyé régulièrement des fonds à leurs familles restées au pays. Dans ce type de relations, la diaspora exerce aussi une forte attraction migratoire.

Au-delà de son simple effet d'attraction, la diaspora ou certains de ses membres semble participer activement aux filières d'immigration clandestine. Il est logique que les nombreux pôles d'installation des communautés chinoises dans le monde et le maillage relationnel qui les unit soit utilisé par ces filières. La logique est d'ailleurs corroborée par les enquêtes menées. Un mode opératoire exemplaire révélé par une affaire judiciaire en 1997 démontre une implication très forte et de longue durée de membres de la diaspora. Moyennant une somme de 135 000 francs par tête, des parents envoyaient en Europe des mineurs par l'intermédiaire d'un réseau d'immigration clandestine. Les mineurs étaient conduits par voie terrestre en Thaïlande où ils séjournèrent dans des hôtels pour être regroupés avec d'autres enfants. A raison de deux mineurs par voyage, une accompagnatrice munie de passeports volés vierges (notamment hollandais et belges) les conduisait jusqu'à Paris. Sur place, des parents d'accueil les hébergent et les inscrivent dans des écoles qui ne peuvent refuser ces

inscriptions même si les dossiers présentés par les familles ne comportent aucun certificat de vaccination ou autres attestations. La régularisation de la situation des enfants est possible à leur majorité. L'enquête a révélé que cette pratique est courante et permet aux familles chinoises de préparer l'avenir en envoyant les enfants en Europe, considérant qu'il s'agit d'un investissement pour plus tard compte tenu de la précarité qui règne en Chine.

Par ailleurs, on peut s'interroger sur l'attitude de la RPC face à l'immigration clandestine. Le laisser-faire constaté est-il un aveu d'impuissance consécutif à l'ouverture de la Chine au monde extérieur ? S'agit-il d'une volonté délibérée guidée par des intérêts supérieurs sachant que Pékin semble courtisé la diaspora qui lui permet de conduire son développement économique sans renoncer au régime communiste alors que, d'une part, l'immigration clandestine ne fait que renforcer au moins numériquement la diaspora et, d'autre part, qu'elle permet d'évacuer le trop-plein de mécontents hors de Chine.

312/ Intégration et identité

Selon les autorités de Pékin, en 1982, il y avait encore 4 millions de Chinois d'outre-mer ayant conservé une nationalité chinoise se réclamant soit de Pékin soit de Taiwan. Dans l'ensemble des pays de l'ASEAN⁵¹, 95 % des Chinois d'outre-mer seraient naturalisés selon Léo Suryadinata⁵². Le problème de l'intégration ne se pose pas dans les mêmes termes en Europe qu'en Asie du Sud-est.

En effet, dans les jeunes nations décolonisées de l'Asie du Sud-est, les Chinois d'outre-mer, naturalisés ou non, restent soumis aux imprévus de la conjoncture intérieure des pays d'accueil et des relations avec la Chine. Le régime khmer du Cambodge pourtant soutenu par Pékin n'avait pas épargné les expatriés chinois, même ceux qui avaient conservé leur nationalité d'origine. En 1977, la minorité chinoise a été contrainte de fuir le Nord-Vietnam devenu l'ennemi de la Chine, en raison des persécutions anti-chinoise, malgré l'accord Pékin-Hanoi de 1955 qui avait permis la naturalisation des « *Hoa* » (minorité chinoise).

En Europe, le sort des émigrés chinois est beaucoup plus stable en raison de la faiblesse de leur effectif, de la protection que leur confèrent les Etats de droit et de leur éloignement géographique, historique et géopolitique de la Chine.

⁵⁰ La diaspora chinoise géographie d'une migration, collection Géophrys, éditions Ophrys 2000, p. 146.

⁵¹ Association des nations de l'Asie du Sud-est.

⁵² Pierre TROLLIET, La Diaspora chinoise, Que sais-je, PUF, 2000, p. 82.

Tout naturellement, en raison de la grande diversité des communautés chinoises et de la nature multipolaire de la diaspora se pose la question de la conscience identitaire des Chinois d'outre-mer. Le premier, Wang Gungwu⁵³, a créé une grille d'analyse pour l'Asie du Sud-est, mais qui, selon Pierre Trollet serait assez pertinente pour s'appliquer à la France. Cette grille possède quatre niveaux :

- les communautés qui restent nettement chinoises, que ce soit par la nationalité ou par les relations économiques avec Pékin ou Taiwan ; il s'agit aussi de Chinois naturalisés par opportunisme et n'échappant pas au chauvinisme chinois ;

- les communautés qui s'identifient d'abord à la diaspora elle-même à travers ses organisations spécifiques ; le rapport au pays d'accueil et à la Chine serait secondaire et essentiellement opportuniste ; ce serait le cas majoritaire ;

- les communautés ou les individus qui s'impliquent dans la politique, le destin et la culture de leur pays d'accueil ; il s'agirait d'un cas très minoritaire et concernerait surtout des individus des couches sociales supérieures ;

- les communautés assimilées, Babas, Peranakans etc... (Malaisie) dont la sinité serait diluée, parfois effacée ; elles constituent des sociétés spécifiques qui pratiquent un dialecte malais tout en conservant leurs us et coutumes chinois ; leur expression culturelle est sans équivalent.

Selon Pierre Trollet, si on applique cette grille à la France, la première catégorie regroupe les vagues d'émigration les plus récentes et certaines des plus anciennes comme les Wenzhou. La deuxième catégorie représente bien les communautés venues du Cambodge et du Vietnam.

Cédric Wespiser⁵⁴ relève que les communautés chinoises sont « *autonomes par rapport aux pays d'accueil, très soudées* ».

La caractéristique principale commune à l'ensemble de la diaspora malgré sa diversité réside dans son identité sans territorialité, ce que Emmanuel Ma Mung⁵⁵ a appelé « *l'extra-territorialité de la diaspora* » qui repose sur la « *mythification du pays d'origine* » : « *L'identification nationale-territoriale est transcendée en une vision de soi dans une sorte d'extra-territorialité : c'est cette perception, ce sentiment qui constitue le lien de la diaspora* ».

⁵³ The Chinese Minority in Southwest Asia, Nanyang University, Singapour, 1978 cité par pierre TROLLIET, La Diaspora chinoise, Que sais-je, PUF, 2000, p.83 et 84.

⁵⁴ La diaspora chinoise, rapport du séminaire organisé par l'IHESI les 26 et 26 mai 2000 sur l'immigration asiatique.

⁵⁵ La Diaspora chinoise géographie d'une migration, collection Géophrys, éditions Ophrys 2000, p. 146 et 147.

L'identité diasporique chinoise s'est donc construite sur un sentiment d'appartenance non à un pays ou à un Etat, mais à une culture avec toutes ses composantes : une langue écrite qui permet le dépassement de ses nombreux dialectes, un héritage historique, le moule confucéen, les mythes fondateurs etc... Il en découle une approche chinoise de la conception et de la finalité de la famille, des relations communautaires ainsi qu'une fantastique capacité d'adaptation et de survie face aux aléas de la conjoncture. « *La diaspora est une communauté imaginée mais qui ne serait ancrée ni dans le pays d'accueil ni dans les pays d'origine. de sorte que s'intégrer aux pays d'accueil peut s'opérer en conservant une fidélité au pays d'accueil.* »⁵⁶. Comme le souligne Pierre Trollet, les Chinois adoptent très souvent la nationalité du pays d'accueil. Si on retient ce critère comme indice d'intégration, ils sont le plus souvent bien intégrés au pays d'accueil.

Très discrète car habituée aux persécutions, la diaspora fait preuve d'une apparente intégration. Mais la réalité pourrait être très différente et la diaspora semble obéir avant tout à ses propres règles et à ses intérêts économiques. De par ses caractéristiques propres, la diaspora constitue un formidable outil d'intégration des migrants en son sein plutôt qu'un moyen d'intégration dans le pays d'accueil. La conscience identitaire ne peut que favoriser la solidarité et le soutien à l'immigration clandestine.

32 / Puissance économique

Pour des raisons tenant à l'origine de l'émigration chinoise dans le « *Nan yang* », la diaspora chinoise développe une intense activité économique et commerciale. Ce rayonnement économique lui a permis de peser de manière déterminante sur le développement économique de la Chine et lui donne les moyens de sa dimension géopolitique.

La fraction la plus ancienne et la plus nombreuse de la diaspora, celle du Sud-est asiatique, possède une puissance économique considérable difficile à évaluer en raison notamment de l'opacité du fonctionnement des entreprises (pratique « *du prête-nom* ») ; selon Pierre Trollet⁵⁷, au milieu des années 1980, son poids financier était estimé entre 50 à 60 milliards de dollars (100 milliards en incluant Hong Kong) ; l'équivalent de son PNB était de 200 milliards de dollars, celui de la Chine populaire atteignant 300 milliards de dollars avec

⁵⁶ Emmanuel MA MUNG, La diaspora chinoise géographie d'une migration, collection Géophys, Ophrys 2000, p. 155.

⁵⁷ Un Monde chinois, La Chine et les Chinois de la diaspora, Edition CNED-SEDES/ HER 1999, p. 64 et 65.

une population cinquante fois plus nombreuse ; elle détiendrait 61 % des actifs boursiers en Malaisie, 81 % à Singapour et 89 % en Thaïlande ; elle posséderait 60 à 70 % du capital privé en Indonésie et en Malaisie et 90 % des investissements industriels en Thaïlande etc... ; elle contrôlerait partiellement ou entièrement une centaine de banques dont 45 en Indonésie, 19 en Malaisie etc... ; parmi ces banques, la plus ancienne qui date de 1919, l'OCBC (*Overseas Chinese Banking Corporation*) est à la tête d'un des plus importants conglomérats d'Asie du Sud-Est qui coiffe 38 des 100 premières sociétés de Malaisie ; l'OUB (*Overseas Union Bank*) créée en 1949 pourrait devenir la première banque internationale de Singapour et de l'Asie du Sud-Est avec un montant de dépôts de 14,4 milliards de dollars de Singapour en 1989.

En Europe, la dimension économique chinoise est plus modeste et se limite généralement à la restauration, la confection et les petits commerces divers. Toutefois, de grandes sociétés commencent à apparaître et des agences bancaires s'ouvrent.

La diaspora s'organise autour du pôle de l'entreprise puisque la majeure partie de la population active est liée à des entreprises tenues par des compatriotes, qui sont fortement reliées entre elles. L'organisation économique de la diaspora, les liens financiers et économiques qu'elle met en œuvre sont propices à l'action des réseaux d'immigration clandestine. Ainsi seront successivement étudiés les fondements de l'activité économique, les secteurs d'activités et le lien entre l'organisation économique et l'immigration clandestine.

321/ Les fondements de l'activité économique

Selon Pierre Trollet⁵⁸, l'activité économique repose sur un dispositif associatif très riche en partie hérité de Chine méridionale, sur la pratique du crédit communautaire et sur un réseau de chambres de commerce et de banques créées à partir du 20^e siècle. Ce système fonctionne selon la pratique du « *xingyong* » qui « *englobe la confiance, le crédit, la réputation qui fondent la personne* ». A la base de tout le système, se trouve la famille « *jiajing* » sous une forme élargie puisque l'entreprise chinoise est avant tout familiale.

Le dispositif associatif, organisateur de la solidarité communautaire

Ces associations se sont constituées à la fin du 19^e siècle pour rompre l'isolement des migrants soit coincés entre les sociétés d'accueil et les puissances coloniales en Asie du Sud-Est, soit souvent confrontés au racisme ailleurs. Elles sont d'efficaces canaux d'intégration et

d'activités surtout qu'un migrant appartient généralement à plusieurs associations. Pierre Trolliet en distingue cinq types.

Parmi celles-ci, les organisations géodialectales sont les plus anciennes puisqu'en Chine l'origine géographique et la famille dialectale sont fondamentales. Elles regroupent les migrants par village d'origine, puis par district et pour aboutir enfin aux puissantes associations provinciales et géodialectales. Récemment, celle des Chaozhou a tenu son congrès à Paris.

Les associations lignagères ou clans sont séculaires et regroupent autour du temple des ancêtres les individus dotés d'un même patronyme (en Chine, il y a moins de 3000 patronymes). Elles avaient pour fonction l'entraide, l'intégration des nouveaux immigrants, le culte des ancêtres etc... Elles ont survécu à l'arrêt de l'émigration de 1949 et au changement de mentalité des jeunes générations nées outre-mer. Elles ont prospéré depuis la réouverture de la Chine en 1978 et largement contribué au renforcement des liens avec le continent chinois ainsi qu'à la modernisation des provinces littorales. Elles constituent d'efficaces filières migratoires.

Les associations professionnelles sont puissantes en Chine depuis le 16^e siècle et ont été étendues ou reproduites à l'outre-mer à partir du 19^e siècle. Elles permettent aux artisans, ouvriers ou patrons de trouver les solidarités socio-économiques nécessaires (par exemple, les associations commerciales assurant l'import-export). Pourtant, plus récentes que les autres, elles ont régressé plus vite que les autres en raison des mutations économiques.

Au contraire, les associations culturelles et récréatives se sont multipliées au 20^e siècle avec notamment le rajeunissement des générations et le besoin de combler un certain vide culturel. Elles sont diverses : clubs de sport, d'arts, de musique, associations d'anciens élèves. Elles sont souvent groupées selon la localisation et le lignage.

Les organisations religieuses fonctionnent autour de divinités bouddhiques, taoïstes, confucéennes et régionales du Sud chinois ou spécifiques à la diaspora. Elles s'insèrent soit à l'intérieur d'autres organisations soit dans des temples collectifs de grande envergure soit dans des temples de communautés de quartier.

Dans l'ensemble ces associations sont très vivaces et actives. Par exemple, en France, on comptait déjà une douzaine d'associations de ce type, dix ans après l'installation des communautés sino-indochinoises dans le 13^e arrondissement de Paris. Aujourd'hui, il convient vraisemblablement de multiplier ce chiffre par trois ou quatre.

⁵⁸ La Diaspora chinoise, Que sais-je, PUF, 2000, p. 91-92.

Le crédit communautaire, instrument de réussite et de mobilité géographique

Ce crédit s'organise au sein de mutuelles d'épargne et de crédit connues en Asie et en Afrique et appelées « *tontines* ». Elles connaissent des formes diverses mais obéissent toujours à un même principe général : la réunion fondée sur le « *xingyong (confiance, réputation)* » de plusieurs personnes à l'initiative d'un gérant qui désire réunir une certaine somme d'argent ; un fonds commun est ainsi créé et il peut être levé à tour de rôle par tirage au sort ou par enchères. Le prêt prioritaire ira à l'initiateur et les autres participants pourront bénéficier à tour de rôle d'un prêt gagé sur leur épargne constituée par les cotisations. L'initiateur s'engage à participer à toutes les « *tontines* » qui seraient initiées par la suite par chacun des participants qu'il avait recrutés.

L'emprunteur est plus ou moins parrainé par une personne plus ancienne qui possède une certaine autorité morale. Ce parrainage a généralement lieu dans une association chinoise quelconque. Il est fondamental car il est un gage de respectabilité et de confiance et le protecteur appelé « *tonton* » apporte sa caution morale à celui qu'il présente. Le « *tonton* » en retour reçoit l'honorabilité, la considération sociale et le prestige. Si l'emprunteur s'avère être un tricheur, la sanction ne sera pas judiciaire mais se traduira par la mauvaise réputation qui lui interdira toutes les transactions ultérieures. Le « *tonton* » n'est pas un juge et n'a aucun moyen de faire appliquer une quelconque sanction ; il est un médiateur extérieur à la transaction qui assure non pas le déroulement de celle-ci mais la bonne réputation qui, elle, garantit la transaction.

Les « *tontines* » chinoises⁵⁹ ont joué et jouent toujours un rôle fondamental pour la mobilisation de l'épargne, le financement immédiat et à un coût faible d'une activité économique et pour le fonctionnement des relations sociales. Il s'agit d'un extraordinaire instrument d'intégration dans la communauté mais aussi de mobilité de la diaspora puisque chaque migrant sait qu'au cours de ses émigrations successives, il pourra bénéficier facilement de fonds à un coût faible pour débiter une activité économique.

Les chambres de commerce, les banques et les réseaux financiers au centre de flux financiers très importants et souvent opaques.

⁵⁹ A ce propos, lire Thierry Pairault, *Etudes chinoise*, vol. IX, automne 1990, art. cité p. 119, cité par Pierre TROLLIET.

Ces organismes qui sont les institutions modernes de l'activité économique se sont développées dans le prolongement des associations précédentes à partir du début du 20^e siècle.

Les chambres de commerce chinoises ont été créées par les émigrés qui avaient déjà fait fortune dans les affaires. Elles concernaient toutes les organisations professionnelles mais s'intéressaient aussi à l'action sociale (hôpitaux et écoles) et aux œuvres philanthropiques. La chambre de commerce fondée en 1906 à Singapour constitue un modèle du genre et joua aussi le rôle de représentant de la diaspora chinoise en Asie du Sud-est auprès du nouveau gouvernement de la République populaire de Chine. Ces organismes existent toujours, mais maintenant le rôle économique essentiel est assuré par les établissements bancaires et les réseaux financiers.

Les premières banques chinoises d'outre-mer sont apparues entre 1907 et 1930 à Singapour, Manille, Bangkok etc... Singapour dénombre aujourd'hui au moins quinze banques chinoises qui possèdent un réseau de soixante-dix succursales en Asie du Sud-Est, à San Francisco et à Sidney⁶⁰.

Depuis 1980, les réseaux financiers se sont considérablement développés y compris avec la Chine communiste. Non seulement ils mettent en œuvre des techniques et méthodes très modernes comparables à celles des autres réseaux financiers, mais en outre, ils s'appuient sur la pratique du « *xingyong* » qui leur procure une certaine fluidité en simplifiant les procédures, une bonne pénétration des milieux d'affaires et une grande opacité.

Les investissements de la diaspora chinoise se dirigent dans deux directions⁶¹.

En premier lieu, la diaspora participe largement au développement économique de la Chine continentale : de 1979 à 1990, la RPC a reçu du monde chinois (y compris Taiwan) 25 milliards de dollars soit 80 % du total des investissements étrangers. La recomposition du monde chinois facilitée par l'ouverture de la Chine en 1979 et le flux de capitaux qui en résulte constituent des événements majeurs en Extrême-Orient dans la fin du 20^e siècle. Ces investissements profitent essentiellement à la Chine méridionale littorale, notamment le Fujian et le Guangdong. Au début, il s'agit d'un mouvement massif de délocalisation d'industrie à forte intensité de main d'œuvre (jouets, textiles etc...) dont Hong Kong et Taiwan se débarrassent vers la RPC où la main d'œuvre est l'une des moins chères du monde. Puis, le mouvement s'amplifie et fait place à une stratégie d'implantations et de

⁶⁰ Pierre TROLLIET, *La diaspora chinoise*, Que sais-je, PUF, 2000, p. 97.

⁶¹ Les chiffres qui suivent sont issus de Pierre TROLLIET, *La diaspora chinoise*, PUF, 2000, p. 115 à 117.

développements de grands groupes industriels. Par ailleurs, les investissements vont aussi vers le capital foncier et l'immobilier qui s'avèrent générateurs de grands profits.

En second lieu, l'Asie du Sud-Est reçoit dans le même temps autant d'investissements en provenance des Chinois d'outre-mer que la RPC. Singapour qui représente un pôle de sécurité et de stabilité, constitue le centre de ce mouvement d'intégration économique de la diaspora dans le Sud-Est asiatique.

On assiste en retour à des sorties de RPC de sommes considérables difficilement comptabilisables et à des mouvements de capitaux très denses qui traversent l'Atlantique depuis Hong Kong, Taiwan et l'Asie du Sud-Est, ainsi qu'à un déferlement d'investissements et d'échanges dans tous les sens au sein du Monde chinois.

Tous ces réseaux financiers et économiques permettent donc la circulation d'énormes sommes d'argent dans une grande opacité et sous une apparence d'honnêtes transactions commerciales. En juillet 2000, l'OCRGDF (Office central de répression de la grande délinquance financière) a démantelé à Paris un réseau de blanchiment d'argent impliquant deux sociétés enregistrées comme bureaux de change et 27 personnes chinoises « Wenzhou » pour la plupart. Le mode opératoire était fort simple : les immigrés clandestins venaient déposer en liquide par mensualités le solde du prix de leur passage ; ces deux sociétés disposaient de plusieurs comptes dans des banques françaises, d'où l'argent était viré directement en Chine par Hong Kong. Cet argent était réinvesti en Chine dans l'immobilier ou d'autres activités. Une partie des fonds blanchis revenaient aux communautés chinoises de France pour l'achat de biens immobiliers ou de fonds de commerce. Les perquisitions avaient notamment permis la saisie de 5,3 millions de francs en liquide, soit la recette de deux journées. Ce montant laisse imaginer les profits considérables que procurent l'immigration clandestine.

Même s'il ne s'agit pas de jeter un discrédit général sur les relations économiques internes au monde chinois et même si les preuves sont rares, certains points sont difficilement contestables : les bénéfices tirés de l'immigration clandestine chinoise participent à la mise en valeur et au développement économique de la Chine et à la prospérité économique des communautés chinoises expatriées ; les réseaux financiers servent inévitablement au blanchiment de l'argent provenant de ce trafic sous le contrôle des Triades chinoises.

Les Chinois d'outre-mer sont présents dans tous les secteurs d'activités et dans toutes les catégories socio-professionnelles. Un tel déploiement s'appuie sur des données historiques, géographiques et humaines et sur des structures familiales et communautaires fondées sur des vertus comme l'endurance, la frugalité, l'épargne et la mobilité professionnelle. Les filières géodialectales ont joué un rôle important dans ce déploiement économique et la création de monopoles: celui du commerce du riz par les Teochiu etc... .

Les structures familiales et les pratiques associatives favorisent la souplesse, la rapidité d'adaptation et une étonnante capacité de rebonds en cas de difficultés, cette dernière s'appuyant sur l'opportunisme, le pragmatisme et l'ingéniosité qui caractérisent les Chinois.

L'activité économique chinoise peut prendre deux formes : d'une part, les boutiques et ateliers, et d'autre part les firmes et groupes.

Les boutiques et ateliers

La boutique, le restaurant ou l'atelier de confection restent emblématiques de la diaspora chinoise. Ils symbolisent le caractère familial de l'activité économique chinoise et la confusion entre le lieu de vie et le lieu de travail. Ces activités de base ont permis aux communautés chinoises de s'introduire dans le tissu économique des pays d'accueil en se rendant indispensables.

En milieu urbain, les restaurants et les ateliers ont pris de l'importance au détriment des petites boutiques concurrencées par les supermarchés car ils répondent le mieux à la demande actuelle.

Alors que les restaurants et boutiques opèrent un marquage visuel de la présence chinoise, les ateliers sont le lieu d'une activité très intense qui se dérobe aux regards. Les ateliers jouent d'ailleurs un rôle considérable en matière de travail clandestin.

En Europe, le fait chinois s'inscrit encore essentiellement dans la restauration, la confection et le petit commerce. De 1985 à 1990, le nombre d'établissements commerciaux est passé de 1044 à 1683 dans Paris intra-muros soit une hausse de 58 % en 5 ans⁶². En 1990, 51 % des 1700 établissements commerciaux recensés à Paris sont des restaurants, le reste se répartissant entre petits commerces alimentaires et non alimentaires. Le décompte des

⁶² Emmanuel MA MUNG, *La diaspora chinoise géographie d'une migration*, collection Géophrys, Ophrys 2000, p. 119.

établissements non commerciaux comme les ateliers est plus difficile à établir mais les ateliers de confection, de maroquinerie (200 à 300 ateliers selon Emmanuel Ma Mung), de meubles et de produits alimentaires se comptent par centaines⁶³.

Les firmes et groupes⁶⁴

Ces établissements se sont aussi constitués selon un mode de gestion familial traditionnel qui laisse à la famille fondatrice la direction et le contrôle des activités. Le fondateur le plus souvent sans formation initiale exerce une autorité incontestée.

Mais la croissance des grands groupes transnationaux et la multiplication des filiales conduisent à une transformation progressive des groupes chinois en multinationales classiques. Ainsi, des directeurs sans lien avec la famille fondatrice, mais recrutés en raison de leur spécialité sont promus. Par ailleurs, les héritiers du fondateur sont de plus en plus nombreux à recevoir une formation dans des grandes écoles américaines, canadiennes ou britanniques et introduisent dans les entreprises une nouvelle conception du management tout en continuant à respecter l'autorité du fondateur.

De nombreux groupes se sont développés à partir du commerce des produits agricoles en suivant un processus d'intégration verticale. Certains groupes les plus puissants d'Asie du Sud-Est en sont une illustration : Lee Song Wee, la plus grosse fortune de Singapour a créé l'OCBC (Overseas Chinese Banking Corporation) à partir du commerce de l'hévéa ; Kuok Brothers créé en Malaisie à partir du commerce du sucre compte deux sociétés cotées en bourse et des chaînes d'hôtels.

D'autres entrepreneurs se sont orientés vers l'implantation et la représentation de produits manufacturés américains, européens en japonais en Asie du Sud-Est Puis, ils se sont tournés vers l'assemblage de ses produits pour aboutir à la pénétration du marché local et à l'exportation. Enfin, ils ont développé des productions à faible contenu technologique mais dans des secteurs en forte croissance (cuir, textile, jouets, petite électronique). Ce processus est à l'origine de l'essor des pays de l'Asie du Sud-est, les « *NPI (nouveaux pays industrialisés)* » et du développement extraordinaire de la Chine par une délocalisation ultérieure d'entreprises vers la Chine pour profiter du très faible coût de la main d'œuvre chinoise.

⁶³ Pierre TROLLIET, La diaspora chinoise, Que sais-je, PUF, 2000, p. 113 et 114.

⁶⁴ Lire Pierre TROLLIET, La diaspora Chinoise, Que sais-je, PUF, 2000, p. 102-104 et 114.

Ainsi, se sont constitués au sein de la diaspora des ensembles complexes de sociétés contrôlées par des holdings aux activités diversifiées.

Cette puissance économique a pris rapidement des dimensions internationales. Les groupes se sont d'abord constitués par l'achat de sociétés existantes pour constituer des monopôles. Cette opération a été facilitée par les liens familiaux existants et par les rapports étroits qu'entretient la diaspora chinoise avec les autorités politiques de certains pays d'Asie du Sud-Est. Ensuite, les groupes se sont diversifiés vers le secteur tertiaire supérieur, faisant de Hong Kong et Singapour les nouvelles grandes places financières internationales, et vers l'immobilier qui génère des profits importants et prend une ampleur considérable.

En Europe, la dimension économique de la diaspora est plus limitée. Toutefois, de grandes sociétés commencent à émerger. Paris-Store, au chiffre d'affaires de 500 millions de francs, est une chaîne de supermarchés et fournisseur de Franprix et Leclerc. Tang Frères qui compte 450 employés et un chiffre d'affaires d'un milliard de francs est devenu le premier distributeur en gros de produits alimentaires chinois et indochinois en Europe, approvisionne Monoprix et possède des supermarchés et superettes.

En outre, les premières agences bancaires ont ouvert à Paris dans le « *triangle de Choisy* ».

323/ organisation économique, travail clandestin et immigration clandestine

Alors que le travail clandestin apparaît déjà comme le prolongement naturel de l'immigration clandestine (cf supra), il constitue aussi un élément fondamental et parfaitement intégré dans une organisation économique diasporique de plus en plus autonome. Le travail clandestin organisé par un marché du travail très ethnique et alimenté par l'immigration clandestine apparaît comme une nécessité pour la prospérité économique de la diaspora. Il existe un rapport ambivalent entre travail clandestin et immigration clandestine : chacun étant à la fois la suite logique et le moteur de l'autre. Une alliance objective lie donc les acteurs économiques de la diaspora chinoise aux organisateurs de l'immigration clandestine.

Un dispositif économique très ethnique et en autonomie croissante

Selon Emmanuel Ma Mung⁶⁵, le dispositif économique chinois se caractérise par l'importance des liens qu'entretiennent les entreprises chinoises entre elles et par la prégnance du caractère ethnique dans les relations entre les différents acteurs, patrons, travailleurs et ménages. Le circuit économique est construit sur les relations préférentielles existant entre les entreprises chinoises et les ménages chinois pour la production, la distribution, la consommation, l'emploi et le financement.

Il repose sur deux marchés de biens et de services. Le premier est un marché intra-communautaire orienté vers les ménages chinois pour la distribution de biens et de services de consommation (alimentation, culture etc...) et vers les entreprises chinoises pour la vente de biens et de service de production – « *entreprises d'amont* » qui assurent l'encadrement juridique (cabinets de comptabilité etc...), l'équipement (décoration, enseignes lumineuses etc...) et l'approvisionnement (grossistes qui fournissent les restaurants comme la société Tang Frères etc...) des autres entreprises. Le deuxième marché est extra-communautaire ; il s'adresse aux ménages non chinois du pays d'accueil pour la distribution de biens et de services comme la restauration, et de produits alimentaires et non alimentaires, mais aussi aux autres entreprises du pays d'accueil pour la vente de biens et de services (confection, maroquinerie etc...).

Ce dispositif « *articulé* » d'entreprises chinoises diversifie ses activités et tend à une autonomie croissante par rapport au système économique général du pays d'accueil puisque les relations d'offres (« *exportations* ») vers ce système s'accroissent alors que les relations de demandes (« *importations* ») diminuent. En effet, les entreprises travaillant pour le commerce extra-communautaire se multiplient et augmentent l'offre alors que l'augmentation du nombre des « *entreprises d'amont* » se traduit par une diminution de la demande puisqu'elles assurent de plus en plus des fonctions autrefois assurées par des entreprises non chinoises.

Un marché ethnique du travail où se côtoient travail légal et travail clandestin

Dans un tel contexte d'autonomie, un « *véritable marché ethnique du travail* » se développe ; il est constitué par les offres de travail des entreprises chinoises recherchant des travailleurs chinois et par les demandes d'emplois de ressortissants chinois désireux de

⁶⁵ Chapitre 7 : une organisation entrepreneuriale, l'exemple de la France, La diaspora chinoise géographie d'une migration, collection Géophrys, Ophrys, p. 119 à 144.

travailler dans une entreprise chinoise. A la fin des années 1990, il est vraisemblable que 50 à 75 % de la population active chinoise travaille dans l'entreprise d'un compatriote. L'importance de l'emploi communautaire est une caractéristique économique majeure de la diaspora chinoise. Les entreprises chinoises recrutant des non-chinois sont assez rares. Les cas de chinois travaillant dans des entreprises non chinoises sont plus fréquents mais tendent à diminuer en raison du développement de l'emploi communautaire consécutif à l'accroissement du nombre des entreprises chinoises.

L'ethnicisation du marché du travail est provoquée à la fois par les entrepreneurs et par les travailleurs. Pour les entreprises, les raisons sont multiples : la solidarité communautaire, les facilités linguistiques, la confiance, la proximité de l'information permettant de pourvoir rapidement un poste etc... Quant aux travailleurs, ils pratiquent souvent mal la langue du pays d'accueil et ils voient dans l'emploi communautaire un moyen de se maintenir dans le circuit économique chinois leur offrant ainsi une mobilité sociale qui n'existe pas ailleurs. Ils estiment que rester dans un système de réseaux de solidarité leur permettra à terme de constituer une entreprise.

La tendance est au renforcement de ce marché ethnique en raison de l'accroissement de l'offre de travail consécutif à l'augmentation du nombre des entreprises chinoises et en raison du développement des demandes d'emplois générées par l'afflux de migrants.

Le marché ethnique du travail est coupé en deux segments : le marché classique et le marché clandestin et la rencontre entre l'offre et la demande de travail clandestin se fait exclusivement sur le marché ethnique du travail.

Le travail clandestin : une nécessité pour l'organisation économique de la diaspora

Tous les types d'entreprises ont plus ou moins recours au travail clandestin selon leur taille et leur secteur d'activité pour des raisons évidentes de coût de la main d'œuvre et de flexibilité. Ces entreprises présentent donc leur offre sur le marché du travail clandestin. Toutefois, les plus gros employeurs se situent dans la confection, la maroquinerie et la restauration. Le travail clandestin prend des formes diverses allant du travail clandestin salarié à l'aide ponctuelle apportée par la famille (enfants ou adultes) en passant par le travail à domicile non déclaré ou sous déclaré (très fréquent dans la confection ou la maroquinerie avec une rémunération à la pièce).

Dans la confection, le travail clandestin est utilisé pour le montage (assemblage des pièces, couture, repassage) qui est confié par le fabricant à un entrepreneur façonnier. La confection, surtout le prêt à porter féminin, se caractérise par une grande incertitude et une grande fluctuation de la demande sur tel ou tel modèle entraînant d'amples et rapides variations de production. Dans de telles conditions, la constitution de stocks est impossible car elle présente trop de risques et lorsque la demande s'exprime, il faut y répondre avec rapidité. La production doit donc être réussie sur une période très courte et le recours à une main d'œuvre très flexible comme les clandestins s'impose. Par ailleurs, dans un contexte d'offre excédentaire des façonniers, les prix imposés par les donneurs d'ouvrages sont trop faibles pour permettre le paiement des charges sociales et un salaire décent aux employés.

Dans la maroquinerie, le travail clandestin concerne la production et non la distribution, mais généralement un fabricant assure la totalité de la production et n'externalise aucune activité. A Paris, une centaine de grossistes (chiffre de 1994) distribue le travail à de nombreux petits ateliers familiaux. De nombreux grossistes sont aussi fabriquant et disposent d'un ou plusieurs ateliers dans l'arrière-boutique. Le travail clandestin prend ici souvent la forme d'un travail familial, c'est à dire le travail non rémunéré de l'épouse et des enfants qui pourtant ajoute de la valeur au produit final.

Dans la restauration, le travail clandestin revêt deux aspects. Le premier est celui du travail familial non déclaré pour compléter la main d'œuvre salariée permanente qui est réduite à un petit nombre de personnes en raison du caractère très fluctuant de l'activité de restauration selon les saisons et les jours de la semaine. Le deuxième aspect concerne le recours à une main d'œuvre temporaire non déclarée et non familiale lorsque l'apport familial n'est plus suffisant. Les restaurant chinois ont adopté une forme de préparation des repas à la commande qui interdit tout stockage de plats préparés à l'avance et qui nécessite la mobilisation pendant les périodes de pointe d'une main d'œuvre importante. Le travail clandestin peut aussi concerner des salariés permanents immigrés illégaux. Les employés clandestins travaillent essentiellement à la plonge et aux cuisines, très rarement en salle.

Le travail clandestin atteint également les professions libérales puisqu'en 1997 dans le quartier chinois de Belleville et en 1998, la police a démantelé plusieurs cabinets médicaux clandestins (généralistes, gynécologues, dentistes).

Selon un rapport des renseignements généraux de 1998, 800 millions de francs échapperaient chaque année aux circuits économiques légaux à Paris par le biais de ce système chinois parallèle.

L'immigré clandestin, un travailleur clandestin en puissance

Si les travailleurs clandestins ne sont pas tous des immigrés clandestins, il est clair que la clandestinité du séjour détermine le caractère clandestin du travail car une personne en situation irrégulière concernant les règles sur le séjour n'a pas d'autre solution que de travailler « *au noir* ». Donc, l'immigré clandestin est par nature un demandeur d'emploi sur le marché du travail clandestin.

Dans ce cadre de marché du travail très ethnicisé, certes, la diaspora chinoise offre des emplois clandestins aux immigrés chinois clandestins par solidarité communautaire, mais elle fait surtout des affaires ; les migrants contribuent à maintenir les demandes d'emplois sur le marché du travail clandestin à un niveau important voire excédentaire par rapport à l'offre assurant ainsi la prospérité économique de la diaspora. En d'autres termes, la diaspora chinoise en Europe dont l'économie repose en grande partie sur le travail clandestin sous toutes ses formes, est au moins objectivement intéressée par le maintien de l'immigration clandestine qui lui assure de disposer d'un réservoir de main d'œuvre très flexible acceptant la précarité par nécessité. Cela est d'autant plus vrai que les réseaux intra-communautaires qui organisent le travail clandestin sont souvent les mêmes que ceux qui règlent l'immigration clandestine (filières dialecticales, régionales, claniques etc...). Certains immigrés sont recrutés par leur futur patron par l'intermédiaires d'individus du même clan et certains commerçants peu scrupuleux n'hésitent pas à faire venir la main d'œuvre qui leur est nécessaire par le biais des filières clandestines.

Malgré un attachement à la mère-patrie et une apparente intégration dans les pays d'accueil reposant sur une grande discrétion, la diaspora chinoise fait preuve d'une autonomie très large et se caractérise par un sentiment d'appartenance non à un pays ou un Etat mais à la culture chinoise avec toutes ses composantes. La mobilité de chaque compatriote au sein du monde chinois et le réseau planétaire de relations établies entre les différents pôles d'installation favorise l'immigration clandestine en Europe au gré des mouvements économiques ou politiques qui affectent le monde chinois. L'infrastructure d'accueil que constitue la diaspora en Europe génère sans aucun doute un appel migratoire, mais participe aussi activement à l'organisation de l'immigration clandestine.

Sa puissance économique hors d'Europe, notamment en Asie du Sud-Est, fournit inévitablement un soutien aux réseaux d'immigration clandestine et les nombreux flux de

capitaux circulant permettent le blanchiment des bénéfices générés par l'immigration clandestine.

Animée avant tout par le sens des affaires, sa prospérité économique en Europe repose en partie sur le travail clandestin alimenté par l'immigration clandestine qui semble donc essentiel pour son avenir économique.

CONCLUSION

L'immigration clandestine chinoise fait peser sur la stabilité de l'Europe deux risques principaux. Le premier tient au formidable potentiel migratoire de la Chine qui pourrait atteindre 150 millions de personnes. Un afflux massif excèderait largement les possibilités d'intégration économique, culturelle et sociale de l'Europe. Or, tous les indicateurs montrent un net accroissement du nombre de candidats au départ, un élargissement des aires de recrutement géographiques et sociales, et une convergence sans précédent des flux vers l'Europe.

Mais surtout, le risque majeur résulte de l'inévitable prise en main de l'immigration clandestine par des réseaux très efficaces liés aux grandes organisations criminelles internationales. Associée au travail illégal, l'immigration clandestine est au centre d'une entreprise criminelle de trafic et d'exploitation des êtres humains, forme d'esclavage moderne, qui génère des profits importants. Après blanchiment, ces bénéfices sont investis dans des activités honnêtes pour participer au développement économique de la Chine ou des communautés chinoises expatriées. Ainsi, à l'ordre légal établi par les Etats souverains, se substitue un ordre parallèle dirigé par les organisations criminelles qui sont à l'origine de nombreuses infractions et qui portent atteinte aux fonctions régaliennes de l'Etat.

Ces risques sont amplifiés par la présence d'une importante communauté chinoise expatriée. Au-delà de l'attraction migratoire qu'elle exerce naturellement, la diaspora chinoise est impliquée dans ce trafic et est utilisée par les organisations criminelles. Ses réseaux internationaux, notamment en Asie, apportent un soutien à l'organisation des mouvements migratoires et vraisemblablement au blanchiment des bénéfices. Ses implantations européennes participent à la prise en charge des migrants et à leur exploitation économique par le biais du travail clandestin.

Quant à l'attitude du gouvernement chinois face à cette situation, elle semble très passive. S'agit-il d'une véritable impuissance ou d'une inaction par intérêt ? Certains éléments économiques montrent que la Chine a objectivement intérêt à favoriser ou à laisser faire l'émigration clandestine. Cette dernière lui permet d'évacuer son trop-plein de pauvres et de renforcer ses liens avec la diaspora sachant qu'après l'avoir diabolisé, elle cherche à la contrôler pour en tirer profit. En outre, une convergence d'intérêt existe entre la diaspora chinoise et la République populaire de Chine : d'un côté, la diaspora apporte son aide économique et financière peut-être un peu par patriotisme, mais surtout par recherche du profit, Taiwan le plus gros investisseur en RPC y voyant par ailleurs un moyen à terme de s'emparer du pouvoir sans heurts, d'éliminer le régime communiste et de réunifier la Chine à son profit ; de l'autre côté, la RPC accorde des facilités économiques à la diaspora et la courtise, espérant ainsi asseoir son développement économique et éviter l'explosion sociale sans renoncer à son régime politique autoritaire. Enfin, un afflux de migrants dans les pays européens est de nature à les déstabiliser, à y renforcer l'influence chinoise et à persuader ces pays que pour neutraliser l'immigration clandestine, ils doivent apporter leur soutien économique à la Chine communiste sans contrepartie politique dans leur propre intérêt, cette dernière utilisant alors l'immigration clandestine comme une arme.

Le résultat des négociations entre la Chine et l'Union européenne, débutées à Pékin le 20 février, pour lutter contre l'immigration clandestine chinoise, montrera la volonté réelle du gouvernement chinois à ce sujet.

La lutte contre l'immigration clandestine déborde donc largement le cadre du simple mouvement de population . Elle prends une nouvelle dimension, celle de la lutte contre la grande criminalité internationale dans une contexte géostratégique de lutte d'influence opposant, d'une part, Taiwan et Pékin pour le leadership du monde chinois et, d'autre part, la RPC à l'Europe.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- BLAYO Y., *Des politiques démographiques en Chine*, PUF Diffusion, Paris 1997.
- CRETIN Thierry, « Les puissances criminelles. Une authentique question internationale », *RAMSES 2001 Souveraineté et gouvernance*, Dunod, 2000.
- DUMONT Gérard-François, *Les migrations internationales*, SEDES, 1995.
- LARIVIERE Jean-Pierre, « Les changements démographiques dans l'Empire du Milliard », *La Chine et les Chinois de la Diaspora*, CNED-SEDES/HER, 1999.
- MA MUNG Emmanuel, *La diaspora chinoise géographie d'une migration*, collection Géophrys, Ophrys, 2000.
- TROLLIET Pierre, *La diaspora chinoise*, Que sais-je, PUF, 2000.
- TROLLIET Pierre, « Un monde chinois », *La Chine et les chinois de la Diaspora*, CNED-SEDES/HER, 1999
- WHYTE M.K. et PARISH W.L., *Urban Life in Contemporary China*, The University of Chicago Press, Chicago and London.

Comptes-rendus et rapports

- Rapport d'information de la commission sénatoriale des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur la coopération européenne dans le domaine de l'immigration du 22 juin 2000.
- CHEVENEMENT Jean-Pierre, compte-rendu du séminaire international organisé les 20 et 21 juillet 2000 à Paris par le ministère de l'intérieur sur la lutte contre les filières d'immigration clandestine, SIRP.
- FLORENCE Eric, « Les migrations en Chine et leurs implications sur le plan urbain », compte-rendu du séminaire organisé par l'IHESI les 25 et 26 mai 2000 sur l'immigration asiatique.
- FOURGEAU Catherine, « L'insertion en France des communautés asiatiques », compte-rendu du séminaire organisé par l'IHESI les 25 et 26 mai 2000 sur l'immigration asiatique.
- RUDDOCK Philip, ministre australien de l'immigration et des affaires multiculturelles, compte-rendu du séminaire international organisé les 20 et 21 juillet 2000 à Paris par le ministère de l'intérieur sur la lutte contre les filières d'immigration clandestine, SIRP.

- WESPISER Cédric, « La diaspora chinoise », compte-rendu du séminaire organisé par l'IHESI les 25 et 26 mai 2000 sur l'immigration asiatique.

Articles de périodiques

- BOUTEILLER Eric, « Attirer un oiseau sur la branche », *Economie internationale* n° 57, 1^{er} trimestre 1994.
- COUVELAIRE Anne-Louise et MAEL Thierry, « Les 200 000 Chinois de la région parisienne », *Le Nouvel Observateur* n° 1884 du 16 au 22 décembre 2000.
- DE BEER LUONG Brigitte, Dossier La Chine « Les Chinois d'outre-mer », *Revue Défense nationale*, janvier 1993.
- GURFINKIEL Michel et LEGENDRE Joël, « Asie le temps des mafias », *Valeurs actuelles* du 12 janvier 2000.
- HUNG-YU Chen, « China's Political Division and Chinese Communities in Southeast Asia », *Issues and Studies*, avril 1991.
- LEW Roland, « Les cinquante ans de la République populaire de Chine. Un Etat autoritaire mais faible », *Le Monde diplomatique*, octobre 1999.
- ROCCA, « La vague du chômage déferle sur la Chine », *Le Monde diplomatique*, janvier 1999.
- ZHU Haibo, « Le hukou au gré des réformes », *Perspectives chinoises* n° 20, mars-avril 1994.

Entretiens

- Avec madame le commissaire divisionnaire MONEGER-GUYOMARC'H, sous-directrice de la lutte contre l'immigration irrégulière à la direction centrale de la police aux frontières (DCPAF).

L'ASIE DU SUD-EST



LA CHINE

